



différences

mrap

Mouvement contre le racisme
et pour l'amitié entre les peuples

N°333 // avril / mai / juin 2025

DOSSIER L'antisémitisme



Le camp de Birkenau. Photo : Michel Zacharz AKA Grippenn.
Source : Wikimedia Commons CC-by-SA-2.5



03 INTERNATIONAL

Tribunal Permanent
des Peuples sur le Rojava,
Bruxelles, 6/7 février 2025



05 INTERNATIONAL

Tunisie : le racisme
se développe sur fond
de crise économique
et de dérive autoritaire



7 DOSSIER

L'antisémitisme



23 ONU

Pendant ce temps
à l'ONU...

SOMMAIRE

3 INTERNATIONAL

La Turquie coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Tunisie : le racisme se développe sur fond de crise économique et de dérive autoritaire.

7 DOSSIER : LE RACISME AUX USA AU 21^e SIECLE

La situation aujourd'hui et les conséquences de l'élection de Trump (Suite et fin de l'article paru dans le numéro 332 de *Différences*).

Meurtre de George Floyd et violence policière.

11 DOSSIER : L'ANTISÉMITISME

L'antisémitisme et la question palestinienne.

L'antisionisme au risque de l'antisémitisme.

La position d'« Une autre voix juive ».

Antisémitisme en France : la situation en 2025.

Antijudaïsme, antisémitisme, philo-sémitisme : un cocktail délétère.

Au RN, l'antisémitisme n'est pas résiduel, il est essentiel.

Antisémitisme : un regard porté d'une autre rive.

Après l'agression antisémite contre le rabbin Engelberg...

Peut-on mesurer l'antisémitisme ?

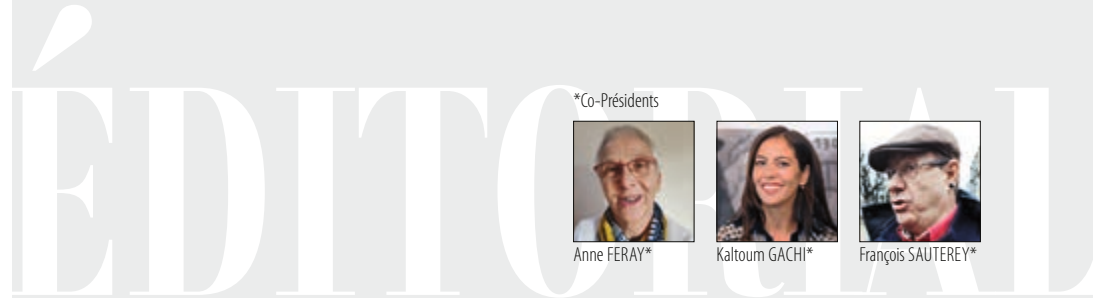
23 ONU

Pendant ce temps à l'ONU...

24 ART ET CULTURE

Franz Fanon

« *Différences* » / Abonnement annuel : 24 € // 43, bd de Magenta - 75010 PARIS // Tél. : 01 53 38 99 86 - Fax: 01 40 40 90 98 // Directeur de la publication : François Sauterey // Rédaction : Charles Louvard // Assistants de rédaction : Isabel Dos Martires // Trésorière : Martine Matmati // Gestion des abonnements : Isabel Dos Martires // Conception/Impression : Marnat - Tél. : 01 47 40 33 10 // Dépôt légal : Juillet 2007



*Co-Présidents



Anne FERAY*



Kaltoum GACHI*



François SAUTEREY*

LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME AU CŒUR DU MRAP

A l'heure où la lutte contre l'antisémitisme est au cœur des préoccupations gouvernementales, le MRAP, qui a toujours combattu le racisme sous toutes ses formes, a décidé de consacrer ce numéro de *Différences* à ce sujet tristement actuel et difficile.

Actuel parce que personne ne peut nier la recrudescence des actes et propos antisémites depuis plusieurs années et, en particulier, après les attentats terroristes du Hamas du 7 octobre en Israël.

Un « historique des actes antisémites récents » soulignera, dans ce numéro, l'ancrage persistant de cette forme de racisme qui ravive le souvenir des jours les plus sombres de l'histoire. Ce numéro reviendra également sur « les chiffres de l'antisémitisme » qui démontrent que le combat contre la bête immonde doit continuer à s'imposer, avec détermination, au besoin en recourant à la justice pénale, le MRAP s'étant constitué partie civile dans de très nombreux procès, qu'il s'agisse de l'attaque antisémite contre l'hypercacher ou du procès intenté au président de « Reconquête » qui avait cru devoir présenter Pétain comme le sauveur des Juifs.

Difficile parce que la lutte contre l'antisémitisme ne doit pas être isolée et ne peut

qu'aller de pair avec la lutte contre toutes les autres formes de racisme sous peine de remise en cause du caractère universaliste de la lutte antiraciste, gage d'égalité entre tous et d'efficacité sur le terrain.

Cette unité s'impose d'autant en cette période trouble où l'extrême-droite s'érige, dans la forme, en protecteur de nos compatriotes juifs de France pour mieux stigmatiser les arabo-musulmans et attiser la haine à leur rencontre. Au fond, nous savons bien ce que persiste à véhiculer ce parti en termes de xénophobie, de négationisme, de révisionnisme et de racisme, ce qu'illustrera un article spécialement consacré à la question de « l'antisémitisme et l'extrême droite ». Nous savons aussi que la critique de la politique coloniale de l'état d'Israël, de plus en plus vive, ne rime pas avec antisémitisme et qu'il convient de dénoncer la dérive, portée par le gouvernement, tendant à la confusion entre « l'antisémitisme/antisionisme », laquelle s'avère à la fois contreproductive et périlleuse.

L'amitié entre les peuples, que le MRAP a portée depuis toujours, ne peut passer que par la lutte contre toutes les formes de racisme, sans distinction, ce qui n'ôte rien à la singularité de chacune d'elles et singulièrement, du poison de l'antisémitisme. ■■

**VOUS SOUHAITEZ AUSSI AGIR
CONTRE LE RACISME
ET LES DISCRIMINATIONS ?**



**ADHÉREZ ET/OU
REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE
DE BÉNÉVOLES !**

Tribunal Permanent des Peuples sur
le Rojava, Bruxelles , 6 et 7 février 2025

LA TURQUIE EST COUPABLE DE CRIMES DE GUERRE et de crimes contre l'humanité

Rappel historique : sous le régime de Bachar el-Assad, les Kurdes étaient persécutés : interdiction de parler kurde, de porter un prénom kurde, le Newroz était interdit ; 250 000 Kurdes vivant en Syrie avaient perdu la nationalité syrienne et étaient devenus apatrides, sans aucun droit .



Photo : Leonhard Lenz, Wikimedia Commons CCbySA 0

Les Kurdes auraient donc dû se réjouir de la chute de Bachar el Assad mais hélas le sort des Kurdes et de l'Administration Autonome du Nord et de l'Est de la Syrie (AANES) est sous urgence vitale.

La Turquie et les milices de la soi-disante « Armée Nationale Syrienne » (groupe islamique soutenu par la Turquie) attaquent les Forces Démocratiques Syriennes et ciblent en particulier les territoires kurdes. Après l'occupation d'Afrin en 2018, les attaques de 2019 entre Tell Abyad et Ras Al Aïn, c'est toute la région qui est menacée de disparaître.

Des dizaines de milliers de personnes ont déjà été déplacées.

L'objectif de la Turquie est de rendre la région inhabitable, les femmes sont les

premières visées, les attaques ciblent des objectifs non militaires (écoles, hôpitaux...). Les crimes sont rendus possibles par le silence de la communauté internationale qui ne peut pas dire qu'elle ne sait pas. Les responsables turcs doivent être jugés et condamnés pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. La République turque s'est construite sur le nationalisme et la négation de tous les peuples « non turcs » : Kurdes, Arméniens... Il faut se rappeler le génocide arménien, le génocide des Yézidis ; aujourd'hui au Rojava toutes les bases d'un génocide sont en place.

Déplacement forcé, purification ethnique, massacres, bombardements, tortures, enlèvements et détentions arbitraires

le cas d'Afrin : les déplacements forcés de civils, le nettoyage ethnique sont pratiqués

depuis 2018 . Des milliers de familles (hommes, femmes, enfants), plus de 120 000 personnes, ont été déplacées vers le camp de Shahba puis vers Al Tabqa ; elles ont besoin d'aide humanitaire d'urgence. 300 000 Kurdes ont fui par peur des bombardements . Les villages sont repeuplés par une population arabe (cette situation est comparable à ce qui s'est passé à Chypre où la population chypriote a été remplacée par des Turcs). Des Arméniens, présents à Afrin ont également été déportés . Un journal chypriote a dénoncé cette situation, il a été attaqué sur ordre d'Erdogan. Afrin comptait 95 % de kurdes, ils ne sont plus que 25 % . Il n'y a plus aucun enseignant kurde.

Bombardements

Les témoignages portent sur les attaques du 2 décembre 2019 à Alep et Tal Rifaat, ainsi que sur les bombardements de camps de réfugiés et de deux bombardements d'une école (10 morts dont 9 enfants), alors que le Croissant Rouge était sur place pour s'occuper des blessés de la première attaque, une deuxième attaque a eu lieu (17 blessés dont 10 enfants).

En octobre 2019, la Turquie a lancé l'opération « paix du printemps » durant laquelle Tel Rifaat a été ciblée ; le prétexte « nettoyer la région des terroristes », (670 morts). Le 17 octobre, l'armée a bombardé avec du phosphore blanc (280 civils dont 18 enfants ont été tués). Arrestations arbitraires, tortures : les victimes sont les Kurdes restés à Afrin, les détenu(e)s sont systématiquement torturé(e)s, victimes notamment de viols et sévices sexuels, y compris les mineurs. Les familles ne savent pas où leurs proches sont détenus ni même s'ils sont encore vivants.

Actions de la Turquie contre les infrastructures électriques et les ressources en eau

L'eau est devenue une arme de guerre, la volonté de la Turquie étant d'assoiffer la population : bombardements du barrage sur l'Euphrate, près de 100 000 personnes ont des difficultés pour s'approvisionner en eau potable ce qui entraîne des diarrhées graves et même des cas de choléra. Le problème de l'eau impacte également le bétail. Les ressources énergétiques sont également ciblées : centrales électriques,

infrastructures pétrolières. Sept attaques de F16 ont eu lieu contre la centrale électrique, comme dans le cas de l'école une nouvelle attaque s'est produite une heure après pour viser les secours. Pour pallier le manque d'électricité la population a recours à des produits dangereux (par exemple ils font brûler du plastique pour cuisiner, ce qui a des conséquences graves sur la santé).

Destructions des infrastructures médicales

Entre octobre 2023 et janvier 2024, trois vagues d'attaques aériennes ont touché 50 cibles médicales notamment le centre de dialyse de Kobané, le centre pour diabétiques et la fourniture d'oxygène médical (le seul de la région de Kobané). Le centre Mishtamou où travaillaient « Médecins du monde » a été détruit ; il accueillait 110 000 personnes. Des ambulances, nettement identifiées par une croix rouge ont été bombardées. Outre les victimes des bombardements, des patients sont morts faute de soins, d'autres ont dû être amputés.

Attaques contre les écoles

Une école de filles créée par l'AANES et les Nations Unies dans le village de Schemeka a été bombardée, l'école se trouve à 2 km de la base de la coalition internationale contre daesh. 5 enfants ont été tués et il y a eu de nombreux blessés (éclats d'obus, brûlures). Aucun membre de la coalition internationale n'a porté secours aux blessées. Si elle était intervenue des blessées auraient pu être sauvées. D'autres écoles ont été attaquées, dans lesquelles étaient enseignés le kurde, l'arabe, l'anglais, parfois le français.

Destruction de l'environnement

La Turquie procède à des déforestations de grande ampleur dans le but d'exploiter le bois : 114 sites forestiers ont été détruits, dans la région d'Afrin des centaines de milliers d'arbres ont été arrachés or Afrin joue un rôle vital pour l'écologie de la région, d'autre part cela entraîne une insécurité alimentaire, les forêts étant liées à la production agricole.

Féminicides politiques et attaques ciblées contre les femmes

Les exécutions sommaires de dirigeantes kurdes sont nombreuses notamment depuis 2022. Quelques exemples :

Hevrin Khalal exécutée le 12 octobre 2019 par les milices turques, co-fondatrice du PSP (Parti pour l'Avenir de la Syrie), elle a été extraite de sa voiture et criblée de balles. Erdogan a tweeté après son assassinat « nous allons éliminer les terroristes »

le 27 septembre 2022 la voiture de l'AANES de Zaineb Muhamed a été attaquée par un drone. Elle travaillait dans le domaine humanitaire (elle s'occupait notamment des orphelins).

en 2023 assassinat de Yusra Mohamed Darwish, co-maire de la municipalité de Qamishlo, il rentrait d'une visite dans un village, la voiture a été incendiée. La collusion entre l'armée turque et daesh dans ces assassinats a été prouvée par Human Rights Watch.

En 2023, 223 attaques de drones contre des civils ont eu lieu. Un rapport sur les armes utilisées par la Turquie prouve que des composants envoyés par l'Allemagne pour les ambulances sont en réalité utilisés par la Turquie pour la fabrication des drones. Les femmes sont victimes de viols, de stérilisations forcées ; Les violences à l'encontre des femmes ont des répercussions sur les enfants : ils vivent dans la peur permanente, ne se sentent nulle part en sécurité, ni chez eux ni à l'école.

Situation dans les prisons

Les viols et sévices sexuels sont utilisés comme arme de guerre, les femmes étant particulièrement ciblées. 10 % des personnes enlevées meurent sous la torture. Chaque jour les gardes choisissaient une femme et la violaient, le viol étant filmé. Les femmes devaient dire qu'elles avaient été violées par les YPG, en cas de refus elles étaient battues. Des familles ont fui pour protéger leurs filles. Des témoins affirment avoir entendu des pleurs de bébés dans les prisons : est-ce la conséquence des viols ? Le viol est aussi utilisé pour que les femmes kurdes donnent naissance à des enfants turcs afin de faire disparaître l'identité kurde.

Effacement de la culture et de l'histoire kurde

La Turquie détruit délibérément les sites archéologiques, pillent les mosaïques pour les revendre au marché noir. Le site archéologique de Eyn Dara, datant du

premier millénaire avant J.-C., patrimoine mondial de l'UNESCO, a été détruit à 50 %. Des grenades incendiaires ont été lancées contre un site de 3000 ans dans le canton d'Afrin. L'effacement culturel fait partie du processus génocidaire.

Des cimetières sont détruits et les tombes profanées notamment le cimetière des « martyrs d'Afrin » qui a été détruit au bulldozer. D'après la Turquie, il s'agit d'un « cimetière de terroristes ».

Attaques contre une imprimerie et contre des journalistes

L'imprimerie de Simov a été bombardée faisant 27 morts et plusieurs blessés, les machines ont été détruites, les dégâts sont évalués à 750 000 dollars, bien sûr elles ne peuvent pas être reconstruites. Cette imprimerie imprimait le matériel scolaire de la région donc plus de matériel scolaire. Erdogan se vante « d'avoir tué 27 terroristes », les « terroristes » étaient le gardien, le directeur de l'imprimerie, des ouvriers, le comptable, des clients. La Turquie fait partie des 25 pays où il y a le plus de journalistes tués.

Conclusion des procureurs

Des violations très graves des droits de l'Homme, des crimes de guerre sont commis au Rojava avec le silence complice de la communauté internationale. La responsabilité politique et militaire d'Erdogan est évidente, le Ministre de la Défense, le chef des forces armées, le Ministre des affaires étrangères (depuis 2023 il est également à la tête du MIT, service secret turc) sont également responsables.

Des crimes d'agressions, des crimes contre la paix, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité sont commis par la Turquie. Les ingrédients d'un génocide de masse sont en place, le génocide a peut-être déjà commencé. Le Tribunal appelle les gouvernements du monde à réagir mais ils n'agiront que sous la pression des peuples. Le tribunal lance donc un appel à la communauté internationale : nous devons entendre la voix du Rojava. ::

Compte-rendu de Renée Le Mignot
et Gianfranco Fattorini
Représentant du MRAP auprès de l'ONU

TUNISIE : LE RACISME SE DÉVELOPPE sur fond de crise économique et de dérive autoritaire

Considéré comme le précurseur du printemps arabe, 15 ans plus tard le peuple tunisien manifeste à nouveau son profond mécontentement.



Manifestation en 2011: Ben Ali n'est fini
Photo credit: marcovdz on Visualhunt

L'immolation le 17 décembre 2010 de Mohammed Bouazizi, modeste vendeur de rue, protestant contre la corruption endémique de l'administration tunisienne sous l'autorité de Ben Ali a déclenché « la révolution de la dignité » en Tunisie et est une réaction en chaîne dans les pays arabes.

Si les institutions de transitions mises en place (et soutenues par le Programme des Nations Unies pour le Développement) ont permis de faire table rase du passé, le bouleversement politique en cours n'a pas laissé indifférents ni les pays voisins, ni les monarchies du Golfe qui ont essayé, avec plus ou moins de bienveillance et de succès, à influencer sur le cours des événements.

Au terme de la période de transition, fort agitée, qui a culminé avec l'adoption d'une nouvelle Constitution en janvier 2014, les tunisiens ont porté au pouvoir une

coalition qui n'a pas su apporter en cinq ans un début de réponse aux problèmes structurels du pays.

L'économie toujours souffrante

Les disparités sociales et régionales qui ont eu raison d'un pouvoir népotique il y a 15 ans n'ont toujours pas été comblées. Le tourisme, pourvoyeur d'emplois et de devises, n'a jamais retrouvé le niveau d'avant la révolution. Même si certains secteurs industriels ont pu se développer grâce aux investissements et à l'aide venus de l'étranger, l'inflation et le chômage sont constamment mesurée à deux chiffres et le pays subi aussi les conséquences du conflit en Ukraine.

La révolution libyenne et l'intervention armée de la coalition internationale en 2011, au sein de laquelle la France a joué un rôle déterminant, ont provoqué un flux migratoire vers la Tunisie qui participe aux

difficultés que l'économie doit affronter. Si la Tunisie est considérée encore aujourd'hui comme le seul pays où il y a eu une réelle transition vers un système d'état de droit avec une réelle séparation des pouvoirs et une liberté d'opinion et d'expression qui a permis la tenue de débats et de manifestations publiques, le développement d'organisations de la société civile et l'éclosion d'un grand nombre de (micro-)partis, la présidence de Kaïs Saïed, qui a alimenté tant d'espoir, prend une tournure inattendue.

L'austère professeur de droit constitutionnel

Kaïs Saïed a une carrière académique et de juriste derrière lui, il prend sa retraite en 2018. L'année suivante, sans avoir un parti établi, ni d'autres structures derrière lui, il se présente à l'élection présidentielle avec un discours populiste critiquant l'inefficacité de la classe politique en place, faisant appel au nationalisme arabe. Il gagne largement au second tour face à Nabil Karoui, riche homme d'affaire. Profitant des blocages au Parlement et de la situation particulière dans le contexte de la pandémie du Covid-19, deux ans après son élection le président Saïed, jouissant d'une forte popularité décide de geler les activités du Parlement et ensuite de le dissoudre, bloquant ainsi la création de la première Cour constitutionnelle du monde arabe.

L'année suivante, il abroge la Constitution adoptée en 2014 et, en bon expert, en rédige une nouvelle qui renforce le pouvoir exécutif. La Tunisie bascule d'un régime parlementaire à un régime présidentiel avec deux chambres aux pouvoirs limités. La nouvelle Constitution est adoptée en juillet 2022 par référendum, avec une faible participation au vote (30,5% des inscrits). Kaïs Saïed a été réélu à la présidence au mois d'octobre 2024.

Si d'aucuns considèrent que le président développe une forme de paranoïa à l'encontre de la classe politique tunisienne, ce qui est certain c'est que Kaïs Saïed a lancé la magistrature (purgée des éléments récalcitrants) du pays contre toute voix dissidente. La chasse aux sorcières a culminé avec ce qui est connu comme le « le procès des 40 » (personnalités politiques, militants, hommes d'affaires, avocats) qui s'est conclu le 19 avril dernier

TUNISIE : LE RACISME SE DÉVELOPPE SUR FOND DE CRISE ÉCONOMIQUE ET DE DÉRIVE AUTORITAIRE

Suite et fin de la page 05

avec de lourdes condamnations pour « complot contre la sûreté de l'Etat » et « adhésion à un groupe terroriste », sur la base de témoignages anonymes, sans la comparution des accusés, ni plaidoiries. Pourtant, le 18 février dernier, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme avait appelé les autorités tunisiennes à mettre fin à la vague d'arrestations, de détentions arbitraires et d'emprisonnement de dizaines de défenseurs des droits humains, d'avocats, de journalistes, de militants et de personnalités politiques.¹

Les errements du Président ont refroidi les investisseurs et les bailleurs de fonds, l'économie stagne, les revendications sociales de 2010 sont toujours d'actualité et les manifestations se multiplient dans les villes et les campagnes, la jeunesse désabusée cherche à partir. Depuis le début de l'année on compte plusieurs immolations par le feu, en majorité des jeunes hommes au chômage.

Le migrant sub-saharien bouc-émissaire

Au mois de février 2023, le président Saïed lance une campagne contre l'immigration venant de l'Afrique sub-saharienne, d'après lui source de violence et de hausse de la criminalité dans le pays, voire de menace contre la sécurité nationale. Appuyant toujours sur la corde sensible du nationalisme arabe, il évoque une entreprise criminelle voulant changer la composition démographique du pays afin de gommer le caractère arabo-musulman de la Tunisie. Les organisations apportant de l'aide aux migrants et leurs dirigeants sont accusés d'être des traîtres et des agents de l'étranger.

Il s'ensuit une vague d'arrestations, de licenciements, d'expulsions des logements et d'agressions à l'encontre des migrants sub-sahariens, lesquels se sont adressés en nombre à leurs ambassades respectives en vue du rapatriement.

À l'été 2023, dans la ville de Sfax, les frustrations et une montée de xénophobie conduisent à des échauffourées entre la population locale et les migrants. Plusieurs centaines de demandeurs d'asile et migrants sub-sahariens ont simplement disparu ; un grand nombre a été embarqué par la police et déposés dans le désert aux frontières de la Libye et de l'Algérie, sans aucune assistance. Depuis, plusieurs dizaines de cadavres ont été retrouvés.

Le racisme anti-Noir en Tunisie puise ses racines dans le passé de plateforme de vente d'esclaves qui a été fermée au milieu du XIX^e siècle, mais qui n'a jamais fait l'objet d'un examen, notamment sur les conséquences sociales sur les quelques 1,5 million à 2 millions de tunisiens Noirs, souvent descendants d'esclaves.

Avec le soutien de l'Union Européenne

C'est dans ce contexte que le 16 juillet 2023 l'Union européenne et la Tunisie ont signé un partenariat stratégique² qui comprend un volet de 100 millions d'euros portant sur le contrôle des flux migratoires. Le soutien à l'économie tunisienne (900 millions) est conditionné à l'accord que la Tunisie devrait signer avec le FMI, lequel demande la levée des subventions sur les produits de base et la restructuration d'entreprises étatiques.

Bien que l'Union européenne ait adopté en décembre 2000 un régime de sanctions en matière de droits de l'homme à l'encontre de responsables de violations répandues, systémiques ou ayant un caractère de gravité particulier, dans ce cas particulier, ni la présidente de la Commission, ni aucun autre organe de l'UE ne semble s'intéresser réellement au sort des milliers de migrants sub-sahariens en Tunisie. Au mois d'octobre 2024, plusieurs Rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ont dénoncé publiquement l'arrestation de défenseurs des droits des migrants et le climat général de discours

de haine et de campagnes de diffamation à leur encontre.³

Par la suite, ils ont fait état de violations des droits humains à l'encontre de migrants, de réfugiés et de victimes de la traite lors d'opérations de recherche et de sauvetage et de transferts vers les zones frontalières et ont réitéré la dénonciation de la répression des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme qui soutiennent les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés.⁴

À la mi-mars 2025, la Garde Nationale Tunisienne a encore affrété onze bus pour transporter dans le désert un groupe de migrants sub-sahariens, à quelques kilomètres de la frontière algérienne, dans la région de Haidra et Djebel. Une pratique désormais consolidée après la signature du partenariat stratégique avec l'Union européenne. Alors que les promesses d'un futur meilleur s'évanouissent, faisant fi de l'évolution socio-économique et du contexte politique dans le pays, l'Union Européenne, toujours préoccupée de limiter l'immigration sur son territoire, vient de labéliser la Tunisie (ainsi que le Maroc et l'Égypte) comme « pays d'origine sûr ».⁵ Ce qui permettra de refouler immédiatement tout demandeur d'asile ou migrant venant de Tunisie.

Malgré les faiblesses structurelles et les difficultés engendrées par une concentration inefficace des pouvoirs, la société tunisienne est riche d'un tissu d'organisations politiques et de défense des droits (parmi lesquelles l'Union Générale des Travailleurs Tunisien, la Ligue tunisienne des droits de l'homme, l'Ordre des avocats) qui œuvrent inlassablement à l'avènement d'une Tunisie apaisée, jouissant d'un développement socio-économique équitable. Ces organisations ont besoin de notre soutien. ::

Gianfranco Fattorini
Représentant du MRAP auprès de l'ONU

¹ <https://www.ohchr.org/fr/press-briefing-notes/2025/02/tunisia-end-all-forms-persecution-opponents-and-activists>

² https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_3887

³ <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/10/tunisia-un-expert-alarmed-arrests-and-smear-campaigns-against-migrant-rights>

⁴ <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/10/tunisia-un-experts-concerned-over-safety-migrants-refugees-and-victims>

⁵ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_25_1070

LE RACISME AUX ÉTATS-UNIS

LA SITUATION AUJOURD'HUI et les conséquences de l'élection de Trump

Cet article complète le dossier paru dans le n°332 de *Différences*. Parvenu trop tard, il n'avait pu être intégré dans notre numéro précédent.

Reconstitution du Mayflower
Photo : kun0me sur VisualHunt



L »histoire des États-Unis est courte, récente et violente, tel un Western.

En 1507, le « *Nouveau Monde* », identifié par Amerigo Vespucci, est renommé « *Amérique* » et ses habitants seront nommés à tort « *Indiens* », victimes collatérales des erreurs géographiques de Christophe Colomb¹. Exit Sioux, Cheyennes,

Comanches, Navajos, Crees, Mohicans, Algonquins, Hurons, Cherokees et autres nations autochtones millénaires.

En 1607, l'histoire balbutie avec l'arrivée de colons anglais à Jamestown, Virginie ; des affrontements nombreux et meurtriers déciment Européens et populations locales.

En 1619, les quais des colons européens voient accoster le premier bateau d'esclaves noirs africains, main-d'oeuvre corvéable à merci.

En 1620, les Pères Pèlerins instaurent une colonisation durable au Massachusetts.

Presbytériens rigoristes persécutés en Angleterre, se disant prédestinés à être « le peuple élu de Dieu », ils rédigent le *Mayflower Compact*, premier texte politique américain : « ...Ayant entrepris pour la gloire de Dieu, pour la propagation de la foi chrétienne... un voyage pour implanter la première colonie dans les régions septentrionales de Virginie... nous convenons ensemble, devant Dieu et chacun

¹ Christophe Colomb débarque à Hipaniola en 1492 (Haïti) ; il meurt en 1506, persuadé d'avoir trouvé une nouvelle route des Indes.

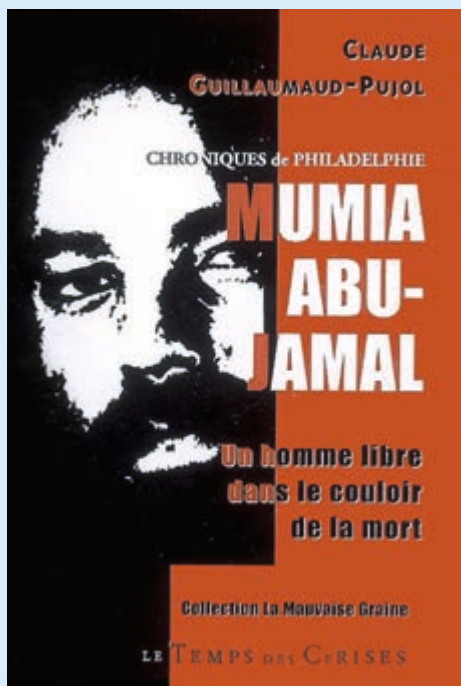
d'entre nous en un corps politique civil... pour décider d'ordonnances, actes... auxquelles nous promettons toute la soumission et l'obéissance requise ».²

L'histoire américaine prend forme : la suprématie de l'homme blanc et la théocratie en sont les fondements ; le racisme et la discrimination raciale les corollaires. Contrairement à L'Europe, Tocqueville voit « *dans cet espace... trois races Naturellement distinctes... presque ennemies... point comme autant de rejetons d'une même famille* ».³

Les populations autochtones locales sont décimées par les épidémies européennes, puis par l'introduction d'alcool et d'armes à feu ; « la chasse ne dut pas seulement pourvoir aux besoins [de la population locale] mais aux passions frivoles de l'Europe... l'approche des blancs se faisait souvent sentir à deux cents lieues de leur frontière. Leur influence s'exerce ainsi sur des tribus dont ils savent à peine le nom et qui souffrent les maux de l'usurpation longtemps avant d'en connaître les auteurs. »⁴

Spoliés de leurs terres ancestrales, suite à maints traités non respectés ou à des déportations massives (*Trail of Tears*⁵), les populations locales ne peuvent contrer la cupidité et le fanatisme des nouveaux arrivants : « ... L'Européen est aux hommes des autres races ce que l'homme lui-même est aux animaux. Il les fait servir à son usage, et quand il ne peut pas les plier, il les détruit. »⁶

Pas de Bartolomé de las Casas pour narrer le massacre des « Indiens » : « *Les Espagnols à l'aide de monstruosité sans exemple, n'ont pu parvenir à exterminer la race indienne. Le reste des populations Indiennes finit par se mêler à ses vain-*



queurs et par adopter leur religion et leurs mœurs. Les Américains des États-Unis ont atteint ce double résultat légalement (...) sans violer un seul des grands principes de la morale aux yeux du monde. On ne saurait détruire les hommes en respectant mieux les lois de l'humanité ».⁷

Si le racisme et la discrimination raciale sont implicites dans le Mayflower Compact ; elles sont explicites dans la Constitution américaine. En 1776 la Déclaration d'Indépendance proclame : « *Tous les hommes sont créés égaux ; ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur* ».

En 1789 la Constitution exclut du vote les femmes, les Noirs et les Amérindiens – les Noirs sont comptés dans les recensements pour deux tiers d'un Blanc (le nombre de députés dépend du recensement décennal).

En 1792, le dollar devient monnaie nationale, avec au recto le portrait de Washington, colon blanc esclavagiste et au verso la devise « *In God we Trust* ».

Dès lors le racisme pervertit toutes les nouvelles législations et toutes les strates de la société américaine. La « démocratie américaine » est emallée de grandes

déclarations nationalistes que ce soit la Monroe Doctrine, (1823, « l'Amérique aux Américains »), ou *La Destinée Manifeste*⁸ (1845), faisant de l'expansion vers l'Ouest un devoir de « civilisation », aiguisé par le mythe de l'El Dorado (« Ruée vers l'or », 1848). Elle entretient le mythe du « bon blanc » sur un vaste territoire, qui suscite cupidité et fanatisme et enclenche le processus irréversible du génocide des peuples « indiens ».

L'autre conséquence en est l'importation grandissante d'Africains : « *Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir pour défricher tant de terres...* »⁹ ; avec toujours le consentement de Dieu », comme le souligne ironiquement Montesquieu : « *On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne dans un corps tout noir.* »¹⁰

Maintenus en esclavage jusqu'en 1863, les Africains sont ensuite discriminés par des législations successives : *Black Codes*, KKK, lynchages, *Jim Crow Laws*¹¹ qui perdurent jusqu'aux années 1960 et le vote des *Civil Rights Acts* et la disparition des panneaux : « *Interdit aux Noirs et aux chiens* » à l'entrée des parcs New Yorkais.

La ségrégation raciale a accompagné l'histoire de l'humanité mais elle se révèle perverse et tenace en Amérique : « *Le christianisme avait détruit la servitude : les chrétiens du seizième siècle l'ont rétablie... comme une exception dans leur système social, et ils ont pris soin de la restreindre à une seule des races humaines. Ils ont ainsi fait une blessure moins large mais infiniment plus difficile à guérir.* »¹²

8 *Manifest Destiny* : expression employée par le journaliste New Yorkais, J O'Sullivan en 1845 : « *C'est notre destinée manifeste de nous déployer sur le continent confié par la Providence pour le libre développement de notre grandissante multitude.* » (chapitre 9 verset 7 de la Genèse).

9 Montesquieu, *De L'Esprit des Loix*. Gallimard, 1961. Livre XV, chapitre V – 1748.

10 *Ibid*

11 *Black Codes* : votés en 1830 pour limiter les droits des Noirs. *Ku Klux Klan* : société secrète terroriste suprémaciste blanche fondée en 1865. Les *Jim Crow Laws* imposent une ségrégation raciale de 1877 à 1964.

12 Tocqueville, *ibid*, p.499.

2 *Mayflower Compact*. D'après le nom du bateau qui les transportait. Transcription de William Bradford, novembre 1620, bibliothèque de l'état de Massachusetts

3 Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*. Gallimard, 1961. p. 467.

4 *Ibid*. p.475

5 *Trail of Tears*. Le président Jackson ignore les traités signés avec les Cherokee et autres nations. Tous sont déportés à l'ouest du Mississippi, dès 1831.

6 Tocqueville, *ibid*. p.468

7 *Ibid*, p. 497

En 2025, la discrimination raciale impacte toute la société américaine : son système de santé, d'éducation, ses droits civiques. Un exemple ? Le taux d'emprisonnement des Afro-américains. Dans un pays qui compte 5 % de la population mondiale, on recense 25 % de la population carcérale mondiale.

En 2024, suite à la législation répressive de l'administration Reagan, on estime à 2 millions le nombre de prisonniers et 5 millions de personnes sous main de justice (dont presque 10 % de femmes) ; parmi eux 35 % de Latinos, 37-40 % d'Afro-Américains, 27 % de caucasiens.

Au dernier recensement les « Blancs » ou « caucasiens » représentent 75.3 % de la population, les Afro-américain 13.7 %, les Asiatiques 6.4 %, les Latinos 19.5 % et les Amérindiens 1,3 %¹³, (les Américains sont recensés selon la « race »).

Les dirigeants américains ont-ils lu Victor Hugo¹⁴ ? Hormis la Californie et la Nouvelle Angleterre, tous les états ont plus de prisons que d'universités. Parmi eux, le Texas compte le plus grand nombre de prisons et le nombre record d'exécutions dans un état américain (587 depuis 1982, dont 40 en 2020)

En 2025, les prévisions de Tocqueville se confirment : « la fortune... a rassemblé [trois races] sur le même sol mais elles les a mêlées sans pouvoir les confondre et chacune poursuit à part sa destinée. »¹⁵ Pour certaines, leur disparition est déjà programmée.

Ce sont aussi des images américaines qui défilent ; les ghettos noirs des grandes villes, des prisons américaines avec des visages afro-américains, accrochés aux barreaux des fenêtres d'un bâtiment de briques, fixant des blancs libres...

En 2025, le racisme reste l'ADN de la société américaine ; la discrimination raciale est historique et institutionnelle.

13 Leonard Peltier, chef spirituel de la résistance amérindienne ; peine commuée en assignation à résidence par Joe Biden après 48 ans de prison.

14 Victor Hugo « Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons ».

15 Tocqueville, *ibid.* p. 467

Hormis quelques accidents de l'histoire (campagne des Droits Civiques et *Affirmative Action* des années 1960, élection de Barack Obama etc..) seuls des naïfs ont pu croire à l'élection d'une femme, issue de minorités ethniques, à la présidence des Etats-Unis.

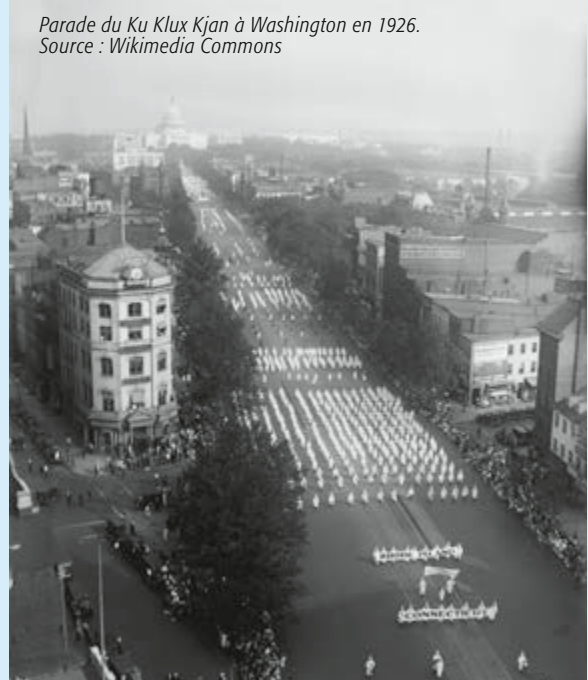
C'est occulter « la chasse aux sorcières » omniprésente dans l'histoire américaine, que ce soit à Salem en 1692¹⁶, ou le Maccarthysme¹⁷ des années 50.

Aujourd'hui, en 2025, Donald Trump reprend le rôle : « Make America Great Again » clame-t-il, la casquette vissée sur la tête. Il ne drape plus le racisme dans des « principes humanitaires » des Pères Fondateurs. Quand il perd les élections il donne l'ordre d'attaquer le Capitole.

Quand il les gagne il s'empresse de signer des décrets pour expulser les « étrangers », ordonner des licenciements massifs via le DOGE¹⁸ ; il utilise les églises pour asseoir son pouvoir et lancer une campagne de haine contre Kamala Harris. Comme les pionniers, il veut s'appropriier tout ce qui peut le rendre encore plus riche lui et ses amis milliardaires : terres rares du Groenland, canal de Panama, bande de Gaza et maintenant terres rares d'Ukraine. Il interdit les livres scolaires progressistes tandis que Jeff Bezos organise la censure au *Washington Post*. Elon Musk contrôle les réseaux sociaux et plonge les mains dans le trésor américain.

La séparation des pouvoirs, révolution du Siècle des Lumières, est abolie : Donald

Parade du Ku Klux Klan à Washington en 1926.
Source : Wikimedia Commons



Trump contrôle l'exécutif, le Congrès et la Cour Suprême (six des neuf juges de la Cour Suprême sont nommés à vie par lui et la dynastie Bush).

La peur est son alliée le plus sûr, comme l'écrit Mumia : « *Aujourd'hui la peur nourrit la peur. La peur de quoi ? Peur des Noirs, des femmes brillantes, peur des LGBT. Les hommes politiques savent comment motiver les peuples, connaissent les ressorts et la force des émotions profondes comme la peur. Ils en jouent comme un violoniste avec son archet. Tant de gens ont tellement peur de « l'autre » qu'ils ne voient plus qui tire les ficelles. Car la peur occulte nos capacités à analyser et réfléchir pleinement.* »¹⁹

Au moment où j'écris, pas un jour ne se passe sans une nouvelle annonce de Donald Trump qui retisse le fil du racisme américain, un peu détendu par le mandat de Joe Biden. Je ne sais pas ce qu'il en sera quand vous lirez ces lignes. Quand on ouvre les vannes de la haine et de la cupidité qui sait jusqu'où s'étendra la vague de submersion ? Qui pourra l'arrêter ? ❖

Nom ???
Fonction

16 Salem, Massachusetts : en 1692 à Salem au moins 25 personnes furent accusées de sorcellerie et exécutées suite à la dénonciation d'une jeune fille voulant cacher sa relation adultère avec un homme marié.

17 Maccarthysme ou 'peur rouge' : chasse aux communisme initiée par le sénateur MacCarthy (1950-54) ; elle entraîne expulsions (Charlie Chaplin), exécutions (les époux Rosenberg) et surveillance policière constante.

18 DOGE « *Department of Government Efficiency* » créé par D. Trump et confié à Elon Musk.

19 Mumia Abu-Jamal, janvier 2025 - *A Mad Dash to the Right* - Mumia Abu-Jamal Prison Radio.

Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre

COMMENT LE MEURTRE DE GEORGE FLOYD A CONDUIT LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU à se pencher sur le phénomène de la violence policière à l'encontre des afro-descendants

Dans le numéro précédent de Différences (n° 332 - pp. 12-13) nous avons évoqué la réaction immédiate du Conseil des droits de l'homme qui avait tenu un débat urgent suite au meurtre de George Floyd à Minneapolis le 20 mai 2020.

En effet, un mois plus tard le Conseil avait adopté une résolution (A/HRC/RES/43/1) par laquelle il a condamné fermement les pratiques raciales discriminatoires et violentes auxquelles les forces de l'ordre continuent de recourir contre des Africains et des personnes d'ascendance africaine et a demandé au Haut-Commissaire aux droits de l'homme de présenter un rapport sur le racisme systémique et les violations du droit international des droits de l'homme commises par les forces de l'ordre contre des Africains et des personnes d'ascendance africaine.

Le rapport présenté un an plus tard (A/HRC/47/53) contient un programme en quatre points pour mettre fin au racisme systémique et aux violations des droits de l'homme par les forces de l'ordre à l'encontre des Africains et des personnes d'ascendance africaine et dans ses conclusions le Haut-Commissaire recommande au Conseil d'instaurer un mécanisme spécifique en vue de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte de l'application de la loi partout dans le monde.

En adoptant la résolution A/HRC/47/21 (13.07.2021) le Conseil des droits de l'homme a décidé donc de créer ce mécanisme, composé de trois experts indépendants, chargé d'examiner la question du racisme systémique, notamment du racisme structurel et institutionnel dont sont victimes les Africains et les personnes d'ascendance africaine et de faire progresser la justice et l'égalité raciales dans le contexte de l'application des lois dans toutes les régions du monde en travaillant



Akua Kuenyehia, présidente du mécanisme.

en coordination avec tous les mécanismes, organes et processus concernés du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme et les institutions nationales des droits de l'homme.

Depuis sa création, le Mécanisme a produit trois rapports. Le premier (A/HRC/51/55) examine en particulier la question de la collecte, de la publication et de l'analyse de données ventilées par race ou origine ethnique portant sur les interactions des Africains et des personnes d'ascendance africaine avec les forces de l'ordre et le système de justice pénale. Les experts notent que les préoccupations liées à la protection des données et à la vie privée et des dispositions législatives continuent d'entraver la collecte de données ventilées par race ou origine ethnique, par exemple en France. Ils notent également que l'article 9 du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne établit une interdiction générale concernant le traitement des données à caractère personnel qui révèlent certaines caractéristiques, notamment l'origine raciale ou ethnique.

Le deuxième (A/HRC/54/69) met l'accent sur la redéfinition de l'action policière, sur les moyens de remédier au déficit de confiance, de renforcer le contrôle institutionnel, d'adopter des méthodes différentes et complémentaires en matière d'action policière. Les experts invitent les mécanismes et organismes compétents des Nations Unies à collaborer avec lui pour aider les États à adopter des mesures juridiques, stratégiques et institutionnelles efficaces visant à réformer les services de maintien de l'ordre et à cibler le racisme systémique.

Dans le troisième rapport (A/HRC/57/71) les experts décrivent les mesures concrètes à prendre pour garantir l'accès à la justice, l'application du principe de responsabilité et la réparation face au recours excessif à la force et aux autres violations des droits de l'homme dont se rendent coupables des membres des forces de l'ordre contre des Africains et des personnes d'ascendance africaine. Dans ce rapport, le Mécanisme fait référence à la déclaration du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale sur la situation en France, dans laquelle le Comité avait exprimé ses préoccupations et formulé des recommandations concernant le profilage racial et le recours excessif à la force par les forces de l'ordre.

Le Mécanisme a également effectué des visites de pays (États-Unis, Brésil, Italie, Suède). Ses multiples demandes de visite adressées à la France sont restées pour l'heure sans réponse. ::

Gianfranco Fattorini
Représentant du MRAP auprès de l'ONU

ASSISES DE L'ANTISÉMITISME

Déclaration du MRAP le 6 mai 2024 aux Assises de lutte contre l'antisémitisme (Dilcrah).

La lutte contre l'antisémitisme est au cœur des objectifs du MRAP depuis sa création. Il est issu de la Résistance et d'une partie des militants de la LICA.

L'antisémitisme est une des formes les plus anciennes et les plus permanentes du racisme en Europe. Il a connu lui-même des formes diverses, et il a engendré au 20^e siècle une des pires catastrophes de l'histoire de l'humanité. Sa persistance exige une vigilance et un combat sans relâche.

Le sionisme, quant à lui, est une théorie apparue à la fin du 19^e siècle, prônant le retour du peuple juif dans son territoire historique. Ce projet a toujours été diversement soutenu ou contesté, y compris au sein de la communauté juive.

Après 1949, la communauté internationale a reconnu la création de l'Etat d'Israël. Les accords d'Oslo et l'ONU en ont consolidé les frontières. Certains antisionistes, dont nous ne faisons pas partie, contestent ce

fait de l'histoire. Par ailleurs, certains sionistes considèrent que leur projet ne sera achevé que par l'occupation de ce qu'ils appellent la Judée et la Samarie, à la place du peuple qui y vit depuis des siècles.

La confusion entre la judaïté des personnes, droit humain absolu, et un projet géopolitique, discutable par définition, est un des aliments de l'antisémitisme moderne.

Combattre le racisme, c'est toujours refuser l'assignation des individus ou des communautés à une histoire ou à une cause politique. Nous devons combattre l'amalgame entre sionisme et judaïté. ::

Bureau national du MRAP

L'ANTISÉMITISME ET LA QUESTION palestinienne

22 mai 1949 au cirque d'hiver. Photo : MRAP



Il existe bien un antisémitisme lié aux crimes de guerre commis par Israël nous ne le nions pas mais il reste circonscrit et bien moins important que celui généré, hélas, par le bon vieux fond franchouillard.

Par ailleurs il s'agit plus de la haine des Israéliens que des Juifs en général, même si les Juifs français sont vécus comme des agents d'Israël. Cet antisémitisme a fondamentalement deux causes :

- la volonté du gouvernement israélien et de ses relais en France de faire croire que tous les Juifs du monde soutiennent Israël, ce qui, évidemment, est faux, y compris en Israël même ;
- le « deux poids/deux mesures » des différents gouvernements français : le

Président Macron est prêt à envoyer des armes en Ukraine mais condamne du bout des lèvres les crimes commis à Gaza. Pire, il continue de livrer des armes à Israël. L'Espagne, elle, refuse depuis 2024 aux navires transportants des armes pour Israël d'accoster.

Les premières manifestations de solidarité avec Gaza, des conférences ont été interdites notamment en présence de Salah Hamouri. Le gouvernement français est intervenu pour obtenir la libération du soldat franco-israélien Shahit (alors qu'il s'agissait d'un prisonnier de guerre), il n'a même pas daigné recevoir la famille du franco-palestinien Salah Hamouri (alors qu'il s'agissait d'un prisonnier politique).

Pour contrer cette forme d'antisémitisme, la seule solution est d'informer sans re

lâche sur les mouvements israéliens opposés à la colonisation et solidaire du peuple palestinien : *Ghush Shalom* (le Bloc de la Paix), les « *Anarchistes contre le Mur* », les *Refuzniks* (soldats israéliens refusant d'intervenir dans les territoires occupés), *Standing Together*, le *Forum des familles endeuillées*, créé par Nurit Peled Elhanan, dont la fille de 14 ans a été tuée dans un attentat suicide et qui déclare : « *Ces attentats sont la conséquence directe de l'oppression, de l'esclavage, des humiliations et de l'état de siège imposé par Israël au peuple palestinien. Ces attaques sont des réponses à nos actes* ». Les deux fils de Nurit sont *refuzniks*. Nurit Peled est membre du comité d'honneur du MRAP. ::

Renée Le Mignot,
François Sauterey

L'ANTISIONISME AU RISQUE de l'antisémitisme

Avec une insistance permanente, à tous les niveaux, jusqu'au sommet de l'Etat, la même affirmation tente de s'imposer : l'antisionisme serait tout simplement une forme masquée de l'antisémitisme.

Cette confusion a même trouvé insidieusement une forme juridique avec l'adoption officielle en Europe de la définition de l'antisémitisme proposée par l'IHRA. Celle-ci, acceptable en elle-même, est accompagnée d'exemples qui incluent des critiques de la politique suivie par Israël. Certains vont même jusqu'à demander la pénalisation du terme !

Le caractère quelque peu savant de ces mots ne facilite évidemment pas les choses. L'antisémitisme, malgré une histoire longue et complexe, peut assez clairement se résumer à la haine des juifs, en tant que personnes de tradition israélite et en tant que communauté présente dans la plupart des pays du monde. On sait que cette forme du racisme a connu les manifestations les plus extrêmes, allant jusqu'à ce qui est devenu le modèle-même du génocide.

Le sionisme est plus complexe parce qu'il a une histoire évolutive. Né au 19^e siècle

en Europe, dans un climat de persécution permanente, il a désigné le projet d'une terre d'accueil où les juifs pourraient trouver la liberté et la sécurité. Après diverses péripéties théoriques et politiques, ce projet s'est concrétisé en 1948 avec la création de l'Etat d'Israël.

Quoi qu'on pense de cette création et de ses conséquences, elle a été entérinée par l'ONU et la communauté internationale, et fait désormais partie intégrante du droit international. Un nouvel accord en fixe les frontières en 1967. C'est une réalité historique que le MRAP ne conteste pas.

Cet objectif une fois atteint, le sionisme prend alors un cours nouveau. Certains de ses militants considèrent que la création de cet Etat n'est qu'une étape, mais que le vrai territoire historique (c'est-à-dire biblique) des juifs est l'ensemble de la « Judée et Samarie » et qu'Israël doit continuer à s'étendre sur la Cisjordanie et Gaza.

De là naît une politique de colonisation soutenue, à des degrés divers, par les gouvernements israéliens successifs.

Cette politique vise de plus en plus explicitement à exclure les populations palestiniennes, poussées à s'exiler (en Jordanie par exemple) ou à devenir des citoyens de seconde zone dans un Etat défini comme juif depuis une loi constitutionnelle de 2018. Actuellement, être antisioniste, c'est condamner cette

politique expansionniste et colonisatrice.

Oui, dans ce sens, le MRAP est antisioniste. Il est opposé à ce projet et cette orientation politique qui nie le droit international et prétend repousser de leur territoire des millions de Palestiniens, ou en faire des citoyens de seconde zone, d'un Etat défini officiellement depuis 2018 comme celui des juifs.

En même temps, le MRAP lutte, en France, comme il l'a toujours fait depuis sa création, de toutes ses forces contre l'antisémitisme, dans le cadre le plus efficace, celui de la lutte commune contre l'essence même du racisme.

C'est le sens du changement de son acronyme en 1977 : le Mouvement contre le Racisme et l'Antisémitisme et pour la Paix est devenu le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, non pas pour marginaliser l'antisémitisme, mais au contraire pour l'intégrer de façon encore plus indissoluble dans le combat fondamental et décisif contre toutes les formes de haine de l'autre, quelles qu'en soient les cibles et les formes.

Il considère par ailleurs que les sionistes fournissent, en entretenant **méthodiquement** la confusion entre la politique du gouvernement d'Israël et l'ensemble des juifs du monde, un aliment paradoxal à l'antisémitisme.

Recourant à une démarche fondamentale du racisme, ils essentialisent tous les juifs et les assignent à représenter, non seulement Israël, mais la **politique suivie à un moment donné par le gouvernement de cet Etat**. Cette assignation met les juifs du monde en danger.

Certains sont en effet poussés à se fourvoyer entre la critique du sionisme moderne comme projet colonial, critique que le MRAP partage, et l'insupportable haine des juifs, qui a si tragiquement marqué l'histoire de l'humanité. Ce dévoiement, le MRAP s'attache à le débusquer et le dénoncer. ::

Jean-François Quantin
Membre du Bureau National du MRAP



LA POSITION D' « UNE AUTRE VOIX JUIVE »

Antisémitisme et antisionisme sont souvent associés dans le débat d'aujourd'hui ; ils désignent cependant des idées, et des réalités fondamentalement distinctes.



Photo : UAVJ.

L'antisémitisme a pour vecteur fondamental, quelle que soit son origine, la haine irréductible du Juif, parce qu'il est Juif.

L'Histoire a montré de façon tragique que la dimension religieuse compte, sans être déterminante ; quiconque est déclaré Juif, qu'il ou elle se reconnaisse ou non dans cette appellation est désigné (e) potentiellement pour Auschwitz. L'objet de l'antisémitisme est donc parfaitement circonscrit à défaut de définition.

Avec l'antisionisme, on a affaire à tout autre chose, une conception au contenu variable, rarement explicité par les forces qui s'en réclament.

L'antisionisme peut, selon les cas, désigner une opposition résolue à un autre concept tout aussi flou, le « sionisme » qui n'a

jamais été une idéologie pourvue d'une définition univoque. L'antisionisme peut désigner une opposition à la politique israélienne. Ce positionnement est défendable même s'il n'est pas sans défaut.

L'antisionisme peut aussi désigner une exécution d'Israël en tant qu'État. Ce positionnement, alimenté par les crimes israéliens en Palestine, pour dangereux et profondément critiquable qu'il soit, n'est pas assimilable à l'antisémitisme : il équivaut à un refus inacceptable d'une décision majeure de l'ONU, qui rappelons-le, créa deux États sur le territoire de la Palestine mandataire. Cette création n'était en aucun cas une scission sur une base théologique, ou communautariste, comme on le croit trop souvent.

L'antisionisme, dans cette dernière acception, se limite au rejet de la création de

l'État d'Israël mais peut conduire à son extension la plus redoutable à savoir l'antisémitisme. Cette situation a pu être connue dans certaines politiques étatiques, à l'Est européen, qui, sous ce terme pouvaient, sans risque d'être incriminées, pratiquer de facto un antisémitisme d'État c'est-à-dire la poursuite de discriminations visant leurs ressortissants Juifs.

L'antisémitisme constitue dans notre pays un délit. Les tentatives pour en faire un de l'« antisionisme » sont, pour les raisons indiquées, profondément suspectes d'instrumentalisation politicienne visant à criminaliser toute critique de la politique israélienne, à rendre obligatoire dans la loi un soutien inconditionnel à cette politique, reprenant à son compte la prétention inadmissible des dirigeants israéliens à représenter l'ensemble des Juifs du monde.

Il demeure que l'antisémitisme n'est pas un « racisme » comme les autres. L'humanité a connu hélas d'autres génocides que celui de la « solution finale ». Mais à date, aucun exemple historique ne s'est déployé avec une organisation aussi méthodique, industrielle, dont l'ampleur et le degré de cruauté a dépassé toute imagination.

Tout racisme implique des discriminations intolérables. Mais l'antisémitisme ne désigne en aucune façon une « race ». Par le rôle qu'il joua dans la tragédie du XX^e Siècle, il mérite une place singulière dans le combat progressiste. ::

Olivier Gebuhrer et Pascal Lederer,
Co-animateurs d'UAVJ

ANTISÉMITISME EN FRANCE :

la situation en 2025

La dernière période a été marquée par la multiplication des actes antisémites. Qu'il s'agisse d'attentats sur les personnes ou les biens ou de simples insultes. La France connaît en effet une augmentation des violences et une banalisation de la parole antisémite.

Quatre-vingts ans après l'extermination des Juifs par les nazis, l'antisémitisme est encore à ce jour, le seul racisme qui conduit à tuer des petits enfants dans la cour de leur école. L'analyse de l'actualité montre clairement que l'antisémitisme persiste dans les esprits.

Le nombre d'actes antisémites recensés en France s'élève à 1570 pour 2024, un peu moins qu'en 2023 mais en augmentation d'un facteur 3,6 par rapport à 2022 alors que la communauté juive représente moins de 1 % de la population de l'hexagone. Cet antisémitisme persistant connaît des pics après des événements particuliers tels que la révolte des banlieues (2005), les gilets jaunes (2018) ou l'attaque du Hamas (7 octobre 2023).

Les préjugés

Les préjugés ont la vie dure. Pour 89 % des Français « les Juifs sont très soudés entre eux », plus de la moitié des français estime que « les juifs sont plus attachés à Israël qu'à la France » et 49 % pensent que « les Juifs disposent de lobbies très puissants qui interviennent au plus haut niveau » et comble de la bêtise « les Juifs utiliseraient aujourd'hui dans leur propre intérêt leur statut de victimes du génocide nazi » perpétré pendant la Seconde Guerre mondiale (44 %). Ce dernier thème est attisé par des spécialistes du négationnisme ou des politiciens du style Le Pen père (le « détail ») ou Soral ou encore des pseudos humoristes comme Dieudonné.

Enfin, la dernière période a pu voir l'accélération et une sorte de libération de la parole antisémite avec le développement des réseaux sociaux. Une analyse des sites informatiques montre qu'il y a un message antisémite toutes les 43 secondes

sur internet. Ces préjugés sont également attisés par certaine politique d'oubli. N'a-t-on pas vu des rééditions de pamphlets antisémites de Céline ou de Drieu la Rochelle ?

Les actes antisémites

Comme nous l'indiquions précédemment les actes antisémites se sont multipliés dans la dernière période. Depuis l'assassinat du jeune Ilan Halimi en 2006 jusqu'en 2025 onze meurtres antisémites ont été commis sur le sol français. On se souvient de l'assassinat de six personnes dont trois enfants à l'école Ozar-Hatorah, à Toulouse ou de la tuerie de l'épicerie Casher sans oublier la mort de Mireille Knoll à Paris et la liste n'est hélas pas close. Parallèlement, ces dernières années les voies de faits contre des membres de la communauté juive se sont multipliés : un garçon de 8 ans portant une kippa, sauvagement agressé par deux adolescents à Sarcelles, une famille juive séquestrée à Livry-Gargan, tout récemment le rabbin d'Orléans sauvagement agressé et ce ne sont là que des exemples.

À cela s'ajoutent les tags antisémites avec des mentions du type « juifs dehors » (Nancy en mars 2025, Villeurbanne en avril 2025, les mains rouges peintes sur le Mur des Justes au Mémorial de la Shoah à Paris en mai 2024, tag antisémite à Strasbourg en septembre 2023...) ou des profanations ou agressions contre des édifices juifs (la profanation de tombes à La Madeleine dans l'Eure en mai 2024, synagogue incendiée à Rouen en mai 2024, incendie et explosion devant la synagogue de La Grande-Motte en août 2024...).



Sur le plan statistique¹, 57,8 % des actes recensés l'an dernier ont été des atteintes aux personnes (violences physiques, insultes, menaces...). Ces actes sont surtout commis dans la sphère privée (32 %) et sur la voie publique (20,4 %) et 7,5 % ont été recensés sur des réseaux sociaux ou des sites spécialisés. Enfin 12 % des actes antisémites ont lieu en milieu scolaire.

Qui est antisémite en France en 2025

Derrière la façade ripolinée du RN concrétisée en partie par la participation de Bardella à la conférence internationale sur la lutte contre l'antisémitisme, il faudrait la myopie des Klarsfeld pour ne pas discerner une arnaque. Le marketing électoral du clan Le Pen cible désormais les musulmans, avec les mêmes procédés hostiles que ceux affichés naguère contre les juifs.

Difficile de crédibiliser ce président du RN qui déclarait « Je ne crois pas que Jean-Marie Le Pen était antisémite » alors que ce dernier avait créé le Front national en compagnie notamment d'un ancien Waffen-SS, Pierre Bousquet. Et madame Le Pen fille est-elle antisémite ? En 2012 cette

¹ Ministère de l'Intérieur et le Service de protection de la communauté juive (SPCJ).

dernière était présente à un congrès de néonazis autrichiens. C'est bien madame Le Pen qui déclarait le 9 avril 2017, dans une interview télévisée que la rafle du Vel d'Hiv était la faute des seuls Allemands, montrant ainsi qu'elle demeure dans la filiation de l'extrême-droite, nostalgique de Vichy, largement illustré par les propos, les attitudes et les fréquentations de son père.

Au sein du RN on observe également l'omniprésence de référence nazies : l'ex-député de l'Aisne Jocelyn Dessigny avait posté sur son compte Facebook représentant sa triste personne avec un tee-shirt d'un groupe de rock connu pour diffuser des chants nazis. Sur le même registre on peut aussi citer Agnès Pageard (candidate RN à Paris) ou Sandrine Chadourne, conseillère municipale RN de Pineuilh en Gironde. Et pour la bonne bouche à égout une mention toute spéciale pour Frédéric Boccaletti député RN qui a tenu pendant des années à Toulon une librairie qui vendait des livres antisémites. Dans son rapport annuel sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie publié un an après l'attaque du 7 octobre 2023 la CNCDH² soulignait

2 Commission nationale consultative des droits de l'Homme.



qu'il existait en France un antisémitisme d'extrême gauche, mais que celui-ci était « sans comparaison avec celui observé à l'extrême droite et chez les proches du Rassemblement national ». Ce qui n'empêche pas le MRAP d'être vigilant vis-à-vis de dérives de gauche ou de pseudo-gauche. Toujours sur le registre de l'antisémitisme sous couvert de défendre le peuple palestinien, certains utilisent des arguments relevant de l'antisémitisme le plus primaire à travers des réseaux sociaux ou des écrits. C'est dans ce contexte que des groupes d'intégristes, musulmans ou non, adeptes

d'un antisionisme radical utilisent les clichés antisémites de l'extrême droite et des méthodes terroristes pour tenter de défendre la cause palestinienne. Réaffirmons-le avec force : le MRAP est attaché à une paix juste et durable au Moyen Orient et pour y parvenir l'antisémitisme n'est pas la solution. Joindre les notions d'antisémitisme et d'antisionisme, comme le fait régulièrement le président Macron est une opération de diversion.

Pour conclure on peut se poser la question de savoir si la France dans son ensemble est antisémite. La réponse est fort heureusement plutôt négative dans la mesure où 80 % des Français estiment que la justice n'est pas assez sévère avec les auteurs d'actes antisémites. De plus, 76 % des Français regardent l'antisémitisme comme un problème de société qui ne concerne pas seulement la communauté juive. Cependant ces derniers chiffres sont faussement rassurants car l'évolution de l'antisémitisme est très préoccupante.

L'histoire a bien montré que si nous n'y prenons garde, la contagion de l'arbitraire et de la haine peuvent mener à des catastrophes irréversibles. ::

Pierre KRAUSZ,
Comité local de Limoges

ANTIJUDAÏSME, ANTISÉMITISME, PHILOSÉMITISME : UN COCKTAIL DÉLÉTÈRE. (Deux mille ans de solitude)

Cet article est un condensé de celui publié dans la revue « *Manière de voir* » N°199 de Février/Mars 2025, sous le titre « *Deux mille ans de solitude* », avec l'aimable autorisation de l'autrice et de la rédaction de la revue.

Au sud de la Méditerranée, l'hostilité envers les Juifs est aussi une donnée du monde musulman, tout en prenant des formes très différentes et surtout beaucoup moins violentes de celles construites par la chrétienté. Le regain d'antisémitisme auquel on assiste aujourd'hui puise ses racines dans cette histoire mais a également des causes qui s'inscrivent dans l'actualité. L'antijudaïsme chrétien a commencé à se manifester vers la fin du II^e siècle, à partir du moment où la nouvelle foi se sépare radicalement de sa matrice juive.

Avec l'érection du christianisme au rang de religion d'État de l'Empire romain au début du IV^e siècle et la toute-puissance acquise par l'Église, la rupture est consommée. C'est dans ce contexte que naît la théorie du peuple déicide qui va servir d'assise à toutes les manifestations de la haine antijuive ayant rythmé l'histoire de l'Europe médiévale puis moderne jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

L'antisémitisme a une longue histoire. Ou plutôt la haine des Juifs, car cette histoire peut être partagée en deux grandes périodes, celle d'un antijudaïsme traditionnel prenant

naissance dès les débuts de l'Europe chrétienne, puis celle d'un antisémitisme moderne, à partir du XX^e siècle, à la fois héritier et en rupture avec l'antijudaïsme qui l'a précédé.



Sophie Bessis.
Photo : Ji-Elle, Wikimedia Commons CCBySA 3.0

Dès l'installation de l'administration musulmane dans les territoires conquis, les « gens du Livre » juifs et chrétiens – qui n'étaient pas considérés comme des païens mais qui n'avaient pas reconnu la révélation mohammedienne – ont vécu sous le statut de la *dhimma*, c'est-à-dire de la « protection » : contre le paiement d'un impôt de capitation spécifique, ils étaient protégés par le souverain et autorisés à s'autogouverner en matière de religion et de droit de la famille.

Mais les Juifs de ces régions, du Maghreb à la Turquie et à l'Iran, n'ont pas été seulement soumis à des régimes juridiques discriminatoires : ils se sont souvent vus confinés dans des ghettos comme le mellah marocain ou la hara tunisienne, contraints de porter des vêtements spécifiques, et ont connu de graves épisodes de persécution. La situation des Juifs d'Orient n'a cependant jamais été comparable à celle qui prévalait dans l'Europe chrétienne, où les exactions antijuives ont gardé jusqu'au début du XX^e siècle un caractère massif et systématique, en particulier dans la « zone de résidence » de l'Empire russe comprenant l'Ukraine, la Pologne et les pays baltes. C'est là, dans cette vaste région où vivait l'écrasante majorité des Juifs du monde avant le génocide nazi, que les pogroms ont atteint leur paroxysme, ce qui explique l'émigration massive des Juifs, vers les États-Unis principalement, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle.

À la fin du XVIII^e siècle s'ouvre cependant une nouvelle période pour les Juifs d'Europe, marquée par un paradoxe : à mesure qu'ils accèdent à l'égalité juridique sous l'effet de la révolution intellectuelle des Lumières, le vieil antijudaïsme reposant sur des bases religieuses cède la place à un antisémitisme tout aussi virulent mais

fondé sur un argumentaire différent, celui de la race et d'une prétendue puissance occulte.

La France, la première, a accordé aux Juifs la pleine citoyenneté par un vote de l'Assemblée constituante en 1791. C'est un mouvement général qui traverse l'Europe : tout au long du XIX^e siècle, les Juifs y conquièrent progressivement – sauf dans l'Empire russe – l'égalité des droits sous l'effet de la sécularisation entamée avec les Lumières, accélérée par la Révolution française et, parallèlement, de l'émergence des Lumières juives en Allemagne (la Haskala). Cette transformation radicale du statut des Juifs accélère leur assimilation : ils quittent leurs ghettos et s'intègrent à la vie politique, économique et sociale de leurs pays respectifs.

De nombreux historiens ont vu dans cette assimilation la cause de l'antisémitisme moderne : moins le Juif est reconnaissable, plus il se fond dans la population, plus il devient dangereux dans la mesure où sa supposée capacité de nuisance s'exerce sans qu'on s'en aperçoive. Car s'il est désormais citoyen, il n'en reste pas moins un étranger. Il peut donc facilement trahir, servir des forces obscures et hostiles aux intérêts du pays. L'affaire Dreyfus en France, montée de toutes pièces, illustre cette conviction que le Juif ne peut faire partie de ce peuple organique dont la cohésion fonde l'identité nationale...

Cette funeste rhétorique est alors confortée par un argumentaire « scientifique » dans un XIX^e siècle qui, avec l'expansion coloniale et la nécessité de sa justification, voit triompher la pseudo-science de l'anthropologie raciale. La France voit ainsi fleurir une littérature pamphlétaire reposant sur ces deux piliers de l'antisémitisme, toute-puissance maléfique et race dégénérée, dont La France juive d'Édouard Drumont est l'expression la plus incendiaire.

Cet antisémitisme moderne qui a perpétué tout en le renouvelant le fantasme de la dangerosité du Juif explose dans toute l'Europe dans l'entre-deux-guerre. On connaît son effroyable aboutissement. Le génocide nazi parvient en moins de cinq ans à exterminer six millions de Juifs, soit l'immense majorité de la population juive européenne. Contrairement à ce que soutient la contre-histoire forgée par

la droite israélienne, les Juifs d'Orient – qui avaient eux aussi accédé à l'égalité juridique – n'ont en revanche subi aucune persécution particulière au cours de la seconde guerre mondiale.

L'après-guerre ouvre un nouvel épisode de l'histoire des Juifs. Le sionisme, né à la fin du XIX^e siècle, a été conforté par la fameuse déclaration Balfour de 1917, par laquelle le gouvernement britannique autorisait la création d'un foyer juif en Palestine.

La création d'Israël aux dépens des Palestiniens a eu plusieurs types de conséquences. Dans le monde arabe, l'existence de cet État, le traitement qu'il réserve aux Palestiniens et sa politique coloniale ont développé un antisionisme qui a pu conforter l'anti-judaïsme traditionnel y sévissant encore.

Si antisionisme et antisémitisme ne peuvent être confondus, il est indéniable qu'un nouvel antisémitisme, reprenant les tropes de son homologue européen, s'est développé dans la région à partir de 1948, si bien que Les Protocoles des sages de Sion et Mein Kampf, tous deux traduits en arabe, continuent de s'y vendre.

L'Occident en revanche se caractérise depuis les années 1980 par le développement d'un philo-sémitisme d'État s'accompagnant le plus souvent d'un soutien inconditionnel à Israël et à ses dérives. L'antisémitisme n'y a pas pour autant disparu, tout en prenant de nouvelles formes. Ce cocktail délétère, mêlant vieux fantasmes antijuifs et nouvelles manifestations de l'antisémitisme, n'a pas fini de faire des ravages. Les dirigeants israéliens, suivis par la majorité de leur opinion, l'instrumentalisent en traitant d'antisémites tous ceux qui n'adhèrent pas à leur politique.

S'il convient de ne pas oublier la douloureuse histoire de la haine antijuive et de la combattre, il est tout aussi urgent de ne pas tomber dans le piège de la confusion entre antisémitisme et condamnation d'un État israélien convaincu que tout lui est permis, confusion hélas entretenue par la majorité des dirigeants occidentaux. ::

Sophie Bessis

ANTISÉMITISME : UN REGARD PORTÉ d'une autre rive

Sophie Bessis consacre son court, clair et efficace ouvrage « *La civilisation judéo-chrétienne. Anatomie d'une imposture* » (Éditions *Les Liens qui libèrent*, 2025) à la déconstruction de cette expression « *si banalisée qu'on en oublie l'énormité de l'imposture qui l'a engendrée* ».



Il paraît loin, le temps où la civilisation européenne se disait simplement gréco-latine.

L'auteur date pourtant la banalité de son utilisation des années 80 seulement, peu de temps après le procès Eichman, qui met enfin l'Occident face à sa responsabilité historique en ce qui concerne la Shoah. Une responsabilité qui fait tâche sur les valeurs universelles qu'il est censé porter et avoir inventé. En réaction, cette « *trouvaille* » va permettre une triple action d'appropriation, d'occultation et d'exclusion. L'Occident intègre et s'approprie les valeurs universelles portées par ce premier monothéisme juif, tout en lui ôtant sa part d'Orient.

Il « *occulte le fait que la première altérité contre laquelle s'est construite l'Europe chrétienne a été l'altérité juive* ». Il se libère

de son antijudaïsme constitutif, ainsi que de son antisémitisme que l'auteur place dans la continuité. Il exclut l'islam de l'invention de ces valeurs universelles, renvoie l'Orient dans le registre de la barbarie.

Ce « *mensonge commode* » va être utilisé par toutes les parties. Dans le monde arabo-musulman, il va accompagner l'effort de « *censurer l'existence du judaïsme oriental et tenter d'en effacer les traces des mémoires collectives* ». En Israël, il va aider L'État à « *se vouloir occidental, à se définir en fonction de cette seule appartenance, s'attachant avec constance à conjurer tout risque d'orientalisation* ». En Occident, va se développer un philosémitisme d'État, « *miroir inversé de l'antisémitisme d'antan* », « *renversement qui repose sur des bases tout aussi contestables et dangereuses que son opposé de naguère* » nous dit l'auteur. Il enferme

le juif dans son « *exceptionnalité* » et le marque d'un « *signe victimaire éternel* ».

Pour conclure, l'auteur fait part de ses craintes de voir « *l'opinion internationale renvoy(er) désormais dans son écrasante majorité l'État israélien dans le camp des bourreaux* », la crainte également que « *tous les juifs deviennent comptables des crimes commis en leur nom* ».

Donc pas d'autre alternative pour Sophie Bessis que « *de retisser les liens rompus de toutes parts et de rebâtir du vivant et du réel à la place des exclusions mortifères que proposent à leurs peuples tous les entrepreneurs identitaires du Nord et du Sud réunis dans leur refus de l'autre, du complexe et du divers, c'est à dire dans le refus de toute paix possible* ». ❖

Jacques Vénuleth

AU RN, L'ANTISÉMITISME n'est pas résiduel, IL EST ESSENTIEL

Marine Le Pen et plusieurs hauts cadres du Rassemblement National (RN, ex-FN) viennent d'être condamné-e-s dans une vaste affaire de détournement de fonds européens.

La réaction du RN contre le jugement rappelle son caractère anti-démocratique. Mais il est un autre domaine dans lequel le RN tente de masquer ses fondements : celui de l'antisémitisme.

L'extrême-droite, structurellement antisémite

Le RN adopte depuis plusieurs années une stratégie de « *dédiabolisation* » pour faire taire l'accusation d'antisémitisme et ainsi faciliter son accession au pouvoir. Mais derrière l'image d'un parti protecteur des Juifs-ves, l'extrême droite, évidemment raciste, reste structurellement antisémite.

AU RN, L'ANTISÉMITISME N'EST PAS RÉSIDUEL IL EST ESSENTIEL

Suite et fin de la page 17

C'est ce que nous avons déjà montré lors des élections législatives de juin 2024. Rappelons d'abord que le programme du RN prévoyait récemment l'interdiction des signes religieux dans l'espace public, y compris la kippa, ainsi que l'interdiction de l'abattage rituel, halal et casher. Par ailleurs, de nombreux candidat-e-s et idéologues du RN, dans le sillage des extrêmes-droites historiques, tiennent des discours antisémites, négationnistes, et appellent à des violences contre les Juifs-ves. Nombre de leurs militant-e-s s'en prennent physiquement à des personnes juives ou à leurs symboles.



Agnès Pageart, qui représente le RN depuis 2017 à Paris, qualifie les Juifs-ves. d'être "un peuple de trop". Elle relaie également la théorie du grand remplacement et accuse les Juifs-ves. d'en être responsables. Le député RN Julien Odoul, reprend également cette théorie et accuse le CRIF de porter une "une écrasante et coupable responsabilité dans la situation actuelle en ayant soutenu toutes les politiques d'immigration massive". C'était déjà la thèse de l'antisémite Edouard Drumont qui, au XIXe siècle, considérait le Juif comme inassimilable, et fomenteur de l'invasion de la nation par d'autres peuples.

Marine Le Pen entretient toujours des amitiés de longue date au sein de la « *Gud Connexion* » : Frédéric Chatillon et Axel Loustau, proches de Alain Soral, qui demeurent à des postes clés du RN. Elle a assuré qu'elle ne se pardonnerait jamais d'avoir exclu son père, Jean Marie Le Pen, de son parti, malgré ses 25 condamnations par la justice dont plusieurs pour antisémitisme. Jordan Bardella, président

du RN, s'est également borné à dire en 2023 qu'il ne croyait pas que Jean-Marie Le Pen était antisémite... On rappelle que Jean-Marie Le Pen a fondé le FN avec des membres de la Wafen-SS et de l'OAS, et que leurs successeurs ne dépareillent pas dans les rangs du RN. Ce qui n'empêche pas sa petite-fille Marion Maréchal de dire que « *s'il avait été davantage écouté sur la question de l'immigration, il y aurait probablement beaucoup moins d'actes antisémites en France* ». Sous-entendu, l'antisémitisme en France, c'est la faute des Arabes. D'ailleurs, Marion Maréchal apparaît aussi en photo avec des militants néonazis du GUD. Elle a œuvré au sein de Reconquête!, un parti dirigé par Éric Zemmour qui a déclaré que le Maréchal Pétain "a sauvé des juifs français" – propos pour lesquels il vient d'être condamné pour contestation de crime contre l'humanité. Par ailleurs, Zemmour a évoqué la famille du rabbin Sandler et ses enfants, assassinés par Mohamed Merah en 2012 : il n'a pas hésité à assimiler les familles des victimes et le terroriste, en leur reprochant de vouloir rester "étrangers par-delà la mort" pour ne pas avoir choisi la France comme lieu de sépulture.

Toutes ces déclarations écœurantes et bien d'autres ont été largement documentées. Les effets de ces discours sont illustrés par le dernier rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) : selon ce rapport, les préjugés antisémites des sympathisants d'extrême droite sont aujourd'hui bien plus présents qu'ailleurs. Non, l'antisémitisme à l'extrême-droite n'est pas "résiduel" ; il y est essentiel.

Diabolique dédiabolisation

Mais en s'affichant comme protectrices des Juif-ves, le RN tente de trouver des cautions parmi les personnes juives. Cette stratégie est hypocrite et trompeuse. Pourtant certaines personnalités juives s'y sont fourvoyées, ainsi la famille Klarsfeld qui a trouvé le soutien de Louis Aliot, maire RN de Perpignan. Ce qui a fait réagir Ginette Kolinka, rescapée de plusieurs camps de concentration : "Quand tu vois Klarsfeld qui se met d'accord avec eux, là tu te dis

qu'il y a quelque chose qui ne va plus. Si même les Juifs se mettent du côté de l'extrême droite, on n'en finira jamais.» Car ces alliances sont toxiques, elles condamnent le monde à reproduire.

Depuis le 7 octobre 2023, le RN instrumentalise la peur légitime des Juifs-ves de France face à la recrudescence de l'antisémitisme ; son but est évidemment d'alimenter l'islamophobie. Le RN tente aussi de criminaliser toute solidarité avec le peuple palestinien, déjà accablé et menacé de nettoyage ethnique par le pouvoir israélien. Perfidie ultime : en s'appuyant sur les tropes antisémites véhiculés par certains cadres de LFI, le RN désigne l'ensemble des organisations de gauche comme les agents de l'antisémitisme.

En mars 2025, Jordan Bardella et Marion Maréchal ont été reçu-e-s par le gouvernement d'extrême-droite israélien, en présence de figures d'extrême droite d'autres pays, pour participer à une "Conférence internationale contre l'antisémitisme". Or on l'a vu, il s'agit de sceller une alliance internationale suprémaciste, aux tendances fascistes.

Comment en est-on arrivé là ?

Souvenons-nous que depuis plus d'un siècle, l'extrême-droite européenne a diffusé dans le monde entier le Protocole des sages de Sion (texte fictif commandé par le Tsar et censé révéler le projet de domination du monde par les Juifs-ves), afin d'amplifier la haine anti-juive. Aujourd'hui, elle diffuse des concepts complotistes comme le grand remplacement ou Eurabia, afin de nourrir, là encore, la xénophobie. L'extrême droite s'est toujours fondée sur la haine de l'autre. Elle est profondément dangereuse pour les minorités et la démocratie.

Le RAAR appelle à poursuivre le combat contre l'extrême-droite. Cela implique : n'accorder aucun crédit à ses représentant-e-s ; contester ses discours et ses mythes ; combattre son influence, y compris dans les médias ; dénoncer ses préjugés, y compris quand ils sont repris dans d'autres organisations. ::



RÉSEAU D' ACTIONS
CONTRE L' ANTISÉMITISME
ET TOUS LES RACISMES

APRÈS L'AGRESSION ANTISÉMITTE CONTRE LE RABBIN ENGELBERG, réunissons-nous pour réaffirmer l'indivisibilité contre l'antisémitisme et tous les racismes

Une fois encore l'antisémitisme bouleverse nos consciences. Samedi dernier, le Rabbin Arié Engelberg a subi une agression violente par un mineur, alors qu'il quittait la synagogue d'Orléans et était accompagné de son jeune fils.

*« Je ne comprends pas, je ne supporte pas
qu'on juge un homme, non pour ce qu'il est,
mais à cause du groupe
auquel le hasard l'a fait appartenir. »*

Primo Levi
(Les Naufragés et les Rescapés)

moteurs de ces divisions, présents et actifs dans de nombreux secteurs et y compris à des postes-clé du gouvernement actuel. Ce sont ceux qui ont de tout temps porté et continuent à porter l'idée de l'inégalité entre toutes et tous, ceux qui font le projet de séparer les êtres et les communautés en fonction de leurs identités culturelles, culturelles et d'origine, ceux qui ont en horreur le principe de « fraternité » qui a forgé le pacte républicain, la promesse universelle humaniste et l'idéal démocratique.

Nous connaissons leurs méthodes. Elles consistent désormais à fracturer notre commune humanité et à nous opposer en instrumentalisant les sensibilités des identités culturelles ou confessionnelles. Nous, associations antiracistes qui avons mené à chaque moment de bascule pour la République, ce combat existentiel, soutenons la marche qui partira de la synagogue d'Orléans mardi 25 mars à 18 heures.

Nous nous engageons à réunir des Assises de la lutte contre les racismes et l'antisémitisme, afin de mettre en oeuvre tous les moyens visant à faire cesser ces discours et actes politiques qui en sont les moteurs. Agir avec conviction, sans délai et indivisiblement contre tous les racismes et l'antisémitisme est la condition absolue du maintien de notre modèle républicain, laïque et démocratique. ::

Les images vidéo et les témoignages des personnes qui sont intervenues pour les protéger ne laissent aucun doute sur le motif de cette violence insupportable.

C'est parce qu'ils sont Juifs qu'ils ont été ciblés et filmés. C'est parce qu'ils sont Juifs que le rabbin a été mordu et frappé. Les violences physiques, morales et sexuelles se succèdent et s'accumulent contre les Juifs de France. Depuis l'assassinat d'Ilan Halimi en 2006, les condamnations, déclarations politiques, tribunes, manifestations et rassemblements, si elles sont nécessaires, ne suffisent plus à endiguer une litanie d'actes, d'images et discours mortifères. L'antisémitisme a toujours été une plaie béante de l'histoire de France.

Quand une personne est agressée en raison de son origine ou de sa confes-

sion, c'est toute la République qui est frappée en tant que République. Le principe intangible de ce combat existentiel est celui de l'indivisibilité absolue de la lutte contre tous les racismes et l'antisémitisme. De la même manière, lorsque des mosquées sont incendiées, comme à Jargeau récemment, après de nombreuses autres attaques de ce genre, il s'agit d'une atteinte grave aux droits et à la sécurité de ceux et celles qui sont ainsi victimes de racisme contre les musulmans. C'est également pour le cas pour les nombreuses agressions racistes allant jusqu'à la mort, comme dans le cas du meurtre de Djamel Bendjaballah, assassiné à Dunkerque le 31 août 2024 sous les yeux de sa fille par un membre d'une milice d'extrême-droite,

C'est précisément la division contemporaine de cette lutte que nous combattons constamment. Nous connaissons les pro-



RÉSEAU D'ACTIONS
CONTRE L'ANTISÉMITISME
ET TOUS LES RACISMES



PEUT-ON MESURER L'ANTISÉMITISME ?

Mesurer le racisme est essentiellement difficile tant sont divers ses modes d'expression, des actes les plus violents jusqu'aux injures verbales ou écrites, et différentes ses manifestations selon les populations concernées.

Le statisticien qui veut en analyser le poids et l'impact se heurte au phénomène, général mais particulièrement important ici, des sous-déclarations, nombre d'actes, autres que ceux publiquement patents, restant en dehors de l'observation, souvent par autocensure des victimes.

Dans le cas précis de l'antisémitisme une difficulté supplémentaire provient de la polysémie du terme « juif », incontournable si on veut tenter de cerner le phénomène, mais qui ne prend pas le même sens selon les études. Ajoutons à cela que la gravité de la situation qui prévaut depuis le 7 octobre 2023 a conduit les organes qui veulent communiquer sur ce sujet (administrations, médias, mouvements...) à choisir leur mode de présentation de l'information, voire de rétention de l'information, selon les messages qu'ils veulent faire passer.

On se trouve ainsi, depuis un peu plus d'un an et demi, confronté à un grand nombre de communications appuyées sur des données chiffrées de diverses natures.

Le dernier document en date, citant nombre de publications antérieures, est le Rapport des Assises de lutte contre l'antisémitisme, assises auxquelles le MRAP a été convié. Après une période de latence due à l'actualité électorale, ces Assises n'ont effectivement amorcé leur travail qu'en février 2025 et en ont remis le fruit, le 28 avril 2025, à Aurore Bergé, ministre « de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations », Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur, et

Élisabeth Borne, ministre de l'éducation nationale. Ce document est consultable par le lien : <https://www.dilcrah.gouv.fr/espace-presse/assises-de-lutte-contre-lantisemitisme-remise-du-rapport-des-groupes-de-travail>

D'emblée ce rapport déclare adopter pour le terme « antisémitisme » la définition de l'IHRA (Alliance Internationale pour la mémoire de l'holocauste) qui a été adoptée en France par une résolution de l'Assemblée Nationale en 2016 et a suscité des réticences, en particulier dans le MRAP.

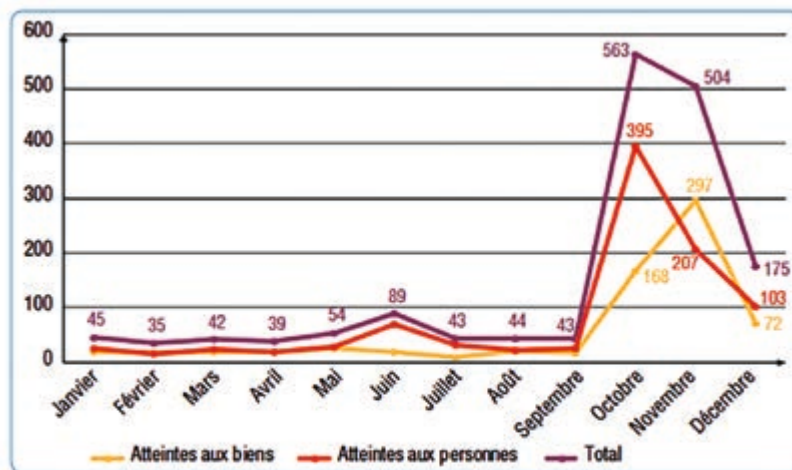
Elle a le mérite de dire que l'antisémitisme peut s'exercer à l'égard de « juifs ou non juifs » tant il est vrai que, en cette matière, le juif est celui qui est vu comme tel par

celui qui l'attaque. Mais cette définition est « éclairée » par une batterie d'exemples dont certains peuvent conduire à classer comme antisémites des manifestations critiques à l'encontre de la politique de l'État d'Israël.

Cependant ce rapport constitue une bonne base de travail pour ce qui nous concerne ici, par l'abondance de ses sources, notamment, pour en citer deux particulièrement complètes, les rapports annuels de la CNCDH (mais dont celui portant sur l'année 2024 n'a pas encore été rendu public) et ceux de l'Agence des Droits fondamentaux de l'Union Européenne (FRA) dont le dernier porte sur des relevés de juin 2023.

L'analyse de l'ampleur de l'antisémitisme ne se limite pas à celle de la délinquance caractérisée comme telle. Pour celle-ci on dispose des chiffres de la Direction Nationale du Renseignement Territorial (DNRT).

On touche là de près au problème central de la publication des données en tant qu'outil de pouvoir. Ainsi, immédiatement après le 7 octobre 2023, le ministère de l'intérieur a procédé à des annonces « en temps réel », au mépris des vérifications indispensables, afin de manifester la conscience qu'il avait de la gravité de l'explosion de ces chiffres. Puis, dès le 15 novembre 2023, il a au contraire maintenu un embargo afin de laisser aux membres du gouvernement la faculté de procéder à des communications avec les sélections et



Source : Données 2023 de la DNRT.

les mises en lumière qui lui convenaient. Mais le Service de Protection de la Communauté Juive (SPCJ) a pu se procurer dès janvier 2025 les données de l'année 2024 et leur publication lui a fourni une priorité dans leur analyse, ce qui est aussi une forme de pouvoir : <https://www.spcj.org/antis%C3%A9mitisme/chiffres-de-l-antis%C3%A9mitisme-2024>

Dans ce cadre-là, la question n'est pas d'avoir une « définition » du mot juif mais de vérifier que les actes recensés présentent des caractères (localisation, apparence des victimes, vocabulaire...) qui établissent que le délinquant visait « des juifs ».

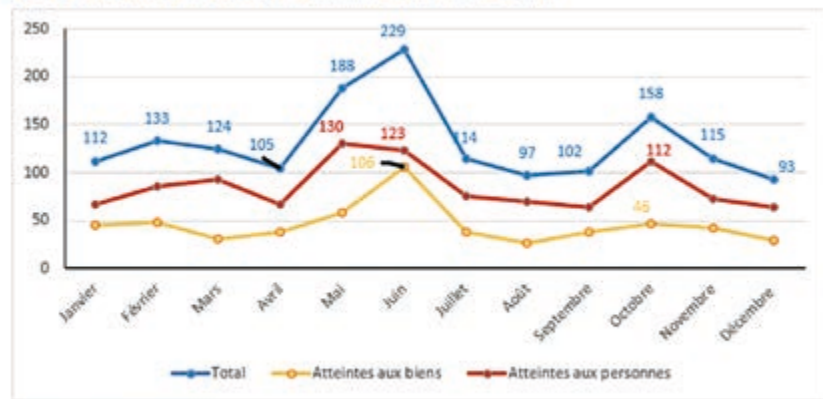
Ces données, fournies mensuellement (voir les graphiques ci-joints), conduisent à constater, après des pics jamais vus auparavant en octobre 2023 (563 actes) et novembre 2023 (504) (faisant suite à 43 en septembre), un niveau plus faible en décembre 2023 (175) puis une situation relativement étale en 2024 (de 112 en janvier à 93 en décembre) avec des chiffres toujours nettement supérieurs à ceux des années précédentes et une bosse en mai, juin et juillet, traduisant sans doute une réaction devant la persistance des attaques israéliennes sur Gaza.

La possibilité de telles analyses fines (où on dispose aussi d'autres paramètres sur la nature des actes, leur localisation...), bénéficiant d'une réelle cohérence dans la durée, permet de répondre positivement à la question titre de cet article sur la possibilité de mesurer l'antisémitisme, à condition de bien préciser l'origine des données à chacun de leurs emplois.

Les mesures relatives aux conceptions régnant dans la population totale, aux préjugés et inversement à la tolérance qui s'expriment à travers des questions clefs, renvoient à une autre acception du mot « juif ». Ici il s'agit d'une vision globale « des juifs », largement fantasmée.

Les analyses s'appuient sur des batteries de questions destinées à faire émerger cette conception et les réactions qu'elle suscite. C'est dans ce cadre qu'une mesure synthétique, « l'indice longitudinal de référence » a pu être établie par les politologues dont les travaux sont pris en compte chaque année par la CNCDH.

Figure 2. Décompte sur l'année 2024 des faits antisémites comptabilisés par la DNRT



Source : Données 2024 de la DNRT.

Pour cet indice « les juifs » sont une « minorité » bénéficiant d'une situation des plus favorables ; mais après une montée régulière de 2014 à 2022, il a un peu chuté en 2023 ; dans l'attente de la publication du rapport de la CNCDH il n'a pas encore été rendu public pour 2024.

On dispose enfin des études de « victimation », qui prennent en compte des enquêtes au cours desquelles les personnes sont invitées à faire connaître les manifestations d'antisémitisme qu'elles ont pu subir ou constater, et aussi leurs convictions quant à l'existence de menaces pesant sur eux ou leurs proches. Ainsi, les questions posées pour le rapport du FRA de 2023 peuvent aller du très général « *L'antisémitisme est-il un problème important dans votre vie ?* » au plus pointu, concernant par exemple les intentions éventuelles d'émigration en Israël ou le

fait de dissimuler occasionnellement sa judéité (ce qui était le cas de 83% des personnes interrogées dans le cas de ce rapport FRA). Ici la notion de « juif » impliquée est plutôt : « qui pense pouvoir être vu comme juif ». Dans l'usage de ces résultats-là il faut prendre en compte qu'ils comportent une part de subjectivité et renseignent plus sur le climat du moment face à l'antisémitisme que sur l'ampleur de celui-ci, ce qui est certes aussi un aspect de la réalité à ne pas négliger.

Il résulte de cette étude que oui, on peut effectuer des mesures de l'antisémitisme, mais à condition de bien préciser, à chaque fois qu'on les publie, l'origine des sources et l'intention qui caractérise le recueil des données présentées. ::

Jean-Pierre Raoult,
comité local du MRAP de Nanterre



Manifestation du 19 février 2019 contre l'antisémitisme, place de la République à Paris
Photo : Olevy, Wikimedia Commons CCbySA 4.0

Texte de Albert Levy paru dans *Droit et Liberté*
n° 359 de juillet 1977, dans le cadre
de la préparation du congrès de 1977.

CHANGER DE TITRE?

C'est dans une perspective de renforcement qu'il convient de répondre aux questions qui nous sont posées sur le titre du MRAP.

Marc Chagall, 1911. Source : Wikimedia Commons



Beaucoup d'amis, de nouveaux adhérents, s'étonnent d'y voir figurer côte à côte les deux mots racisme et antisémitisme, alors que le premier englobe l'autre.

Le racisme, en effet, c'est le tout ; si l'on détaille, on peut énumérer le racisme anti-juif (antisémitisme), anti-étranger (xénophobie), anti-arabe, anti-gitan, anti-noir (avec cette forme particulière qu'est l'apartheid). Singulariser l'un d'eux semble illogique ou donne l'impression que nous n'entendons pas vraiment combattre tous les racismes.

A) L'important, bien sûr, c'est le contenu de notre action, non les mots qui la recouvrent. En 1949, quand le M.R.A.P. a été créé, l'antisémitisme était la forme

de racisme la plus présente en Europe, après le massacre de six millions de juifs par les nazis.

C'est en introduisant le mot « racisme » dans le titre que les fondateurs du Mouvement ont fait preuve d'ouverture et d'esprit de progrès. M.R.A.P. a démontré depuis – faut-il le rappeler ? – sa volonté et sa capacité de combattre tous azimuts.

Mais dans la mesure où la formule retenue il y a 28 ans peut faire aujourd'hui obstacle à la compréhension de notre orientation, il y a lieu de s'interroger.

B) Lors de la fondation du M.R.A.P., les différences entre l'antisémitisme et les autres formes de racisme paraissaient sans doute plus évidentes qu'aujourd'hui. De nos jours, il semble, au contraire, que l'on mette plus volontiers l'accent sur ce qui rapproche les divers racismes, que l'on connaît mieux, grâce au développement de l'information et des échanges.

Les documents de l'ONU et de l'UNESCO, les études scientifiques, les recherches des sociologues et des psychologues ont contribué à donner du racisme des définitions et des analyses globales.

C) On peut craindre que la suppression du mot « antisémitisme » soit interprétée dans les milieux intéressés comme un abandon de notre action dans ce domaine. Mais, là encore, avec ou sans le mot, ce qui compte n'est-ce pas la démonstration par notre action elle-même ? Au moment où nous dénonçons la recrudescence du racisme anti-juif et du néo-nazisme, les provocations et les violences qui en découlent, il ne saurait être question, bien entendu, de l'ignorer ou de le minimiser.

D) Reste la question du sigle : M.R.A.P., qui est de plus en plus connu, et dont la modification soulèverait des difficultés certaines. C'est pourquoi la proposition a été faite de le maintenir, en adoptant le titre : « Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples », qui exprimerait avec plus de précision et de profondeur nos objectifs. ❖

Albert Levy

mrap

Le 24 février 2025 s'est ouverte la 58^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, boycottée par les États-Unis, Israël et le Nicaragua.

Le 6 mars 2025, compte tenu des profondes divergences d'opinion sur le texte de déclaration finale proposé, la Suisse annonce renoncer à organiser la Conférence des Hautes Parties Contractantes à la Quatrième Convention de Genève sur les mesures d'application de la Convention dans le Territoire Palestinien Occupé comme l'avait demandé l'Assemblée Générale dans la résolution A/RES/ES-10/24 (19/09/2024).

Le 7 mars 2025, au terme de la troisième réunion (New York, 3 – 7 mars), les États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (73 dont aucun pays européen, ni aucune puissance nucléaire – 25 autres pays ont signé mais pas ratifié) ont adopté à l'unanimité une déclaration de 40 points qui réaffirme la « détermination inébranlable à faire face à la menace existentielle que les armes nucléaires font peser sur l'humanité ». La déclaration souligne que toute utilisation ou menace d'utilisation d'armes nucléaires « viole le droit international, y compris la Charte des Nations Unies » (voir <https://icanfrance.org>). Nombre d'ogives détenues : Russie 4'299, USA 3'700, Chine 600, France 290, Royaume Uni 225, Inde 180, Pakistan 170, Israël 90, Corée du Nord 50.

Le 21 mars 2025, l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) annonce que l'année 2024 a été la plus meurtrière jamais enregistrée. Au moins 8'938 personnes sont mortes sur les routes migratoires dans le monde (dont 2'452 en Méditerranée). L'OIM affirme que le nombre réel de décès et de disparitions de migrants est probablement beaucoup plus élevé, car beaucoup n'ont pas été documentés en raison du manque de sources officielles. (<https://missingmigrants.iom.int/fr>)

Le 28 mars 2025, le Programme alimentaire mondial (PAM) annonce que la baisse de 40% du financement (manquent 8,1 mia. \$) met en danger de faim extrême des dizaines de millions de personnes. Bien que depuis 1992 le PAM ait été dirigé par des étatsuniens (aujourd'hui la veuve de feu sénateur John McCain) D. Trump a décidé de réduire le soutien à l'organisation, laquelle note que tous les pays occidentaux

PENDANT CE TEMPS, À L'ONU...



*Salle du Conseil des droits de l'homme à l'ONU.
Photo : G. Fattorini*

ont diminué leur contributions au cours des deux dernières années.

Quelques jours plus tôt c'était au tour du Groupe inter-agences de l'ONU pour l'estimation de la mortalité infantile de tirer la sonnette d'alarme à propos des coupes significatives annoncées ou prévues par les principaux donateurs dans le cadre du financement de l'aide internationale qui se matérialisent par des pénuries de personnel médical, manque de traitements, perturbation des programmes de vaccination et fermetures de cliniques.

Le 3 avril 2025, le Conseil des droits de l'homme a renouvelé le mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne (A/HRC/RES/58/25). Au cours des négociations, les autorités intérimaires syriennes (soutenues par le Royaume Uni) ont refusé toute proposition provenant de plusieurs pays européens faisant référence à la protection des minorités, soutenant la volonté de promouvoir le développement d'un état unitaire habité par un seul peuple, le « peuple syrien ».

Le 7 avril 2025, les chefs de OCHA, UNICEF, UNOPS, UNRWA, PAM et OMS publient une déclaration conjointe sur la situation à Gaza. Ils soulignent que 2,1 millions de personnes sont bombardées et meurent de faim et que plus de 1000 enfants auraient été tués ou blessés au cours de la première semaine qui a suivi la rupture du

cessez-le-feu. Ils affirment assister à Gaza à des actes de guerre qui témoignent d'un mépris total pour la vie humaine et qu'au moins 408 travailleurs et travailleuses humanitaires, dont plus de 280 de l'UNRWA, ont été tués depuis octobre 2023. Ils appellent tous les Etats à faire respecter le Droit International Humanitaire.

Le 28 avril 2025, le Haut-Commissaire aux réfugiés de l'ONU a dressé le tableau de la situation mondiale devant le Conseil de sécurité. M. Grandi a rappelé que 120 conflits continuent de faire rage, provoquant le déplacement forcé de 123 millions de personnes. Parmi celle-ci, un tiers de la population soudanaise (3 millions) dispersée entre l'Egypte, l'Ethiopie, l'Ouganda, la République centrafricaine, le Tchad et le Soudan du sud. En Libye se trouvent 200'000 soudanais qui pourraient être tentés de franchir la Méditerranée. M. Grandi a également rappelé le sort des 1,2 million de Rohingyas réfugiés principalement au Bangladesh, celui des 4,5 millions de réfugiés syriens et des 7 millions d'ukrainiens. Il a déploré le recul de la solidarité, du multilatéralisme, et de l'aide humanitaire, qui est pourtant synonyme de stabilité. (<https://www.unhcr.org/fr/actualites/discours-et-declarations/declaration-de-filippo-grandi-haut-commissaire-des-nations-0>). ::

Gianfranco Fattorini
Représentant du MRAP auprès de l'ONU

FRANTZ FANON

Filmgraphie

Le film de Jean Claude Barny sur la vie et l'œuvre de Frantz Fanon semble enfin avoir ouvert une brèche, avec quelques difficultés néanmoins, dans la chape de silence qui continue à recouvrir ce penseur et acteur politique essentiel.



Après une sorte de boycott de certains circuits de distribution, il a pu être présenté depuis sa sortie en Mars 2025 dans un nombre conséquent de salles, et le public a été au rendez vous.

La diffusion continue et continuera sans aucun doute dans le milieu militant, car le visionnage de cette œuvre est plus que jamais nécessaire aujourd'hui.

L'auteur se concentre essentiellement sur la courte période entre 53 et 56, durant laquelle Fanon essaie d'exercer au mieux son métier de médecin au sein de l'hôpital psychiatrique de Blida.

Une mission impossible, comme il le dira dans sa lettre de démission au Ministre Résident, car « *la structure sociale existant en Algérie s'opposait à toute tentative de remettre l'individu à sa place* ».

Une condamnation sans appel de l'entreprise coloniale

Sur Fanon, il ne faut pas oublier la production algérienne d'Abdenour Zahzah, et pour nourrir des débats, on pourra également s'appuyer sur les films de Mehdi Lallaoui « Sur les traces de Fanon » (visible sur Mediapart/Abonnés) et « Lyon. Dans le sillage de Fanon » ❖

Jacques Venuleth

ABONNEMENT



Nom Prénom

Organisme ou Entreprise

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Période d'abonnement ☐ UN AN « Particuliers et Collectivités » 24 €

☐ UN AN « Étranger et DOM-TOM » 35 €

Vous pouvez également, pour nous soutenir, vous abonner et adhérer sur le site du MRAP : www.mrap.fr



Merci de libeller votre chèque à l'ordre du MRAP,
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris



= adhesions@mrap.fr



01.53.38.99.86

